



IBC

Inventaire de la Biodiversité dans la Commune

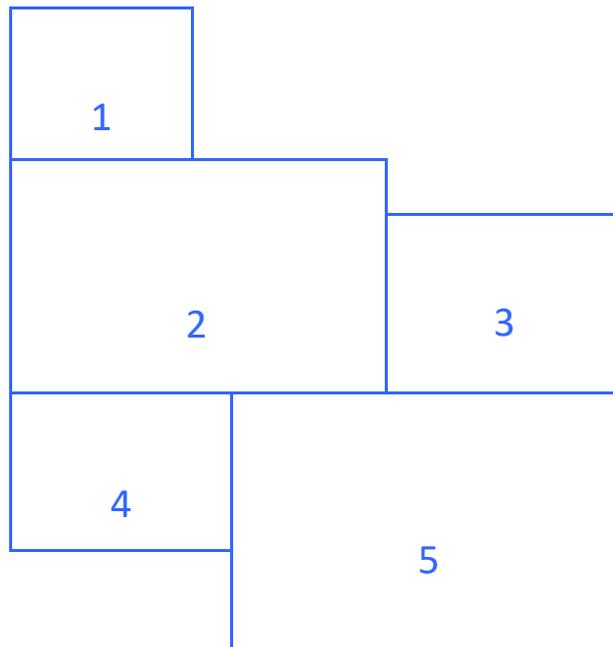
Fay-aux-Loges

Rapport final d'études - 2023



Loiret Nature Environnement
64 route d'Olivet 45100 Orléans
asso@lne45.org

Décembre 2023



Photos de couverture :

1. Sympétrum méridional, *Sympetrum meridionale* © ABC Melesse sur Wikimedia Commons
2. Le bois de la Courie © Marie-des-Neiges de Bellefroid, LNE
3. *Utricularia australis* © Wikimedia Commons
4. Pic mar © Marek Szczepanec, Wikimedia Commons
5. La zone humide des Prairies du Bourg © Marie-des-Neiges de Bellefroid, LNE

Crédit photographique :

Les photos appartiennent à Loiret Nature Environnement sauf mention contraire

SOMMAIRE

I. Introduction	4
II. Présentation de la commune	5
1. Périmètres de protection et d'intérêt.....	5
2. Contexte géologique.....	5
III. Méthodologie de travail	5
1. Choix des sites	6
2. Choix des groupes d'espèces.....	7
3. Protocoles d'inventaires	9
a) Inventaire de la flore	9
b) Inventaire des insectes (rhopalocères et odonates).....	9
c) Inventaire des amphibiens	11
d) Inventaire des reptiles.....	12
e) Inventaire des oiseaux.....	13
f) Inventaires des chauves-souris	14
g) Inventaires des mammifères terrestres	14
h) Détermination du statut patrimonial des espèces	14
IV. Résultats des inventaires	16
A. Inventaire de la flore	16
a) Données issues des inventaires 2021-2022.....	16
b) Données issues de la bibliographie	21
Synthèse sur les données floristiques	24
B. Inventaire des insectes	24
C. Inventaire des Amphibiens	26
D. Inventaire des reptiles	28
E. Inventaire des oiseaux	29
F. Inventaire des Chauves-souris.....	31
G. Autres inventaires	33
V. Enjeux	34
VI. Sensibilisation des habitants	35
VII. Conclusion et perspectives	35
Bibliographie	35
ANNEXES	36

INVENTAIRES DE LA BIODIVERSITE DE LA COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

I. Introduction

Les inventaires de biodiversité communale (ou IBC) sont des outils fonctionnels pour **accompagner les communes dans la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité lors de la réalisation de documents d'urbanisme**. Ils ont pour objectif de faire connaître aux élus le patrimoine naturel de leur commune afin qu'il soit correctement pris en compte dans les politiques d'aménagement (PLU notamment) et de gestion du territoire. Les IBC constituent notamment une base incontournable lors de l'élaboration de la trame verte et bleue, en mettant en évidence les connexions entre les réservoirs de biodiversité.

Le second objectif des IBC est d'expliquer la biodiversité locale aux habitants, par des sorties, des animations, des conférences. Ainsi, les IBC contribuent-ils à la sensibilisation des habitants à la protection de leur environnement proche, celui dans lequel ils vivent quotidiennement et dont ils ignorent bien souvent la richesse.

Dans le cadre de leur politique environnementale, la commune de Fay-aux-Loges a souhaité s'investir dans la réalisation d'un IBC en partenariat avec Loiret Nature Environnement. **La convention de partenariat a été signée le 9 juillet 2021**. Il s'agit d'établir un état des lieux de la richesse faunistique et floristique de certains sites-clés de la commune.

Ce document présente les résultats de l'IBC et les enjeux du territoire. Il est augmenté des fiches de gestion des sites étudiés et propose des pistes de réflexion pour la préservation des richesses naturelles sur le territoire communal.

II. Présentation de la commune

La commune de Fay-aux-Loges s'étend sur plus de 26,48 km² dans le Val de Loire, en marge du massif d'Orléans. Drainée par le Cens et l'Oussance et traversée par le canal d'Orléans, elle est occupée par une mosaïque de cultures, prairies, boisements, émaillée de plans d'eau, formant une grande diversité de paysages. Forte de ses services, commerces, artisans, son tissu associatif et son patrimoine, Fay-aux-Loges est une commune attractive et dynamique qui a su préserver un cadre de vie agréable.

La population s'élève à environ 3 792 habitants selon le dernier recensement de 2020, la densité y est d'environ 1 43 hab. /km².

La topographie est globalement plane, oscillant entre 102 et 126 mètres d'altitude.

1. Périmètres de protection et d'intérêt

Sa position en marge de la forêt d'Orléans fait que Fay-aux-Loges est concernée par les zonages ZNIEFF et Natura 2000 qui la concernent : la ZNIEFF 240003955 « Massif forestier d'Orléans », la zone de protection spéciale FR2410018 « Forêt d'Orléans » et la zone spéciale de conservation FR2400524 « Forêt d'Orléans et périphérie » protège de vastes secteurs dans le nord de la commune.

2. Contexte géologique

Le calcaire de Beauce forme le socle du territoire communal ; il est recouvert de sables et argiles de Sologne avec, principalement dans le sud de la commune, des lentilles d'argiles. Les vallées sont occupées par des alluvions récentes.

Le contexte géologique de la commune la rend peu propice aux grandes cultures. Les sols sont principalement occupés par des prairies et des boisements, en connexion avec le massif d'Orléans. Les zones humides sont nombreuses (petits plans d'eau, boisements inondés, marais...). Ce contexte est plutôt favorable à l'accueil de la biodiversité.

III. Méthodologie de travail

Réaliser un inventaire complet de la biodiversité communale n'est pas le but d'un IBC. Ce serait par ailleurs impossible avec les moyens humains et financiers disponibles ou dans les temps impartis et demanderait plusieurs années d'études. Aussi, l'IBC se concentre-t-il sur un nombre limité de sites, choisis avec la commune en amont des inventaires. L'IBC s'appuie également sur un nombre restreint de groupes d'espèces et sur des méthodes permettant d'extrapoler les potentialités écologiques du territoire communal.

Les inventaires sont donc essentiellement qualitatifs et ne peuvent être interprétés comme reflétant la répartition exhaustive des espèces sur les communes.

1. Choix des sites

L'association et la commune de Fay-aux-Loges se sont réunies le **19 mars 2021** pour choisir les sites d'étude. Plusieurs critères de sélection ont été définis afin de répondre aux attentes de la collectivité en matière de préservation de son patrimoine naturel :

- les inventaires doivent contribuer à l'amélioration des connaissances naturalistes et à l'identification des potentialités écologiques sur la commune. **Les zones étudiées doivent par conséquent être représentatives de l'ensemble des écosystèmes présents sur le territoire communal (boisements, prairies, zones agricoles, cours d'eau, plans d'eau...)** ;
- la commune souhaite pouvoir valoriser, gérer et protéger durablement la biodiversité des espaces étudiés. **Les sites choisis sont donc nécessairement communaux ou s'inscrivent dans un projet communal de développement durable (propriétaires volontaires, etc.)** ;
- les inventaires doivent permettre une meilleure prise en compte des enjeux liés au patrimoine naturel dans les documents d'urbanisme. **Des lotissements, voire des bords de route peuvent donc être également concernés.**

Dix secteurs répondant à ces critères ont finalement été retenus. Ils ont été délimités et cartographiés avec précision (*voir ci-après fig.1, page 8*). Ils contiennent quelques plans d'eau ou mares sur lesquels ont été réalisés les inventaires des amphibiens.

N°Site	Nom
1	La Chesnaie
2	Les Terres vagues
3	Le fond de Nestin
4	La Jonchère
5	Le bois de la Courie
6	Herbault
7	Les Bourrassières
8	Les Prairies du Bourg
9	Le château de Reuilly
10	Le Moulin d'Avau



***Photographies n°1, 2 et 3 :** un échantillon des milieux inventoriés : le boisement des Bourrassières (1), la Jonchère (2) et les Terres vagues (3) © LNE*

2. Choix des groupes d'espèces

Sept groupes d'espèces ont été choisis pour leur caractère indicateur : la flore, les papillons de jour, les libellules, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les chauves-souris.

Les bases de données (Obs'45, base de l'association, et **FLORA**, base du Conservatoire botanique national du Bassin parisien) ont été consultées, sur un pas de temps de 20 ans, pour compléter les prospections de terrain et leur donner un recul historique.

Figure 1 Localisation des sites suivis dans le cadre de l'IBC

Inventaire de la Biodiversité Communale
Commune de Fay-aux-Loges

Localisation des sites étudiés

Légende

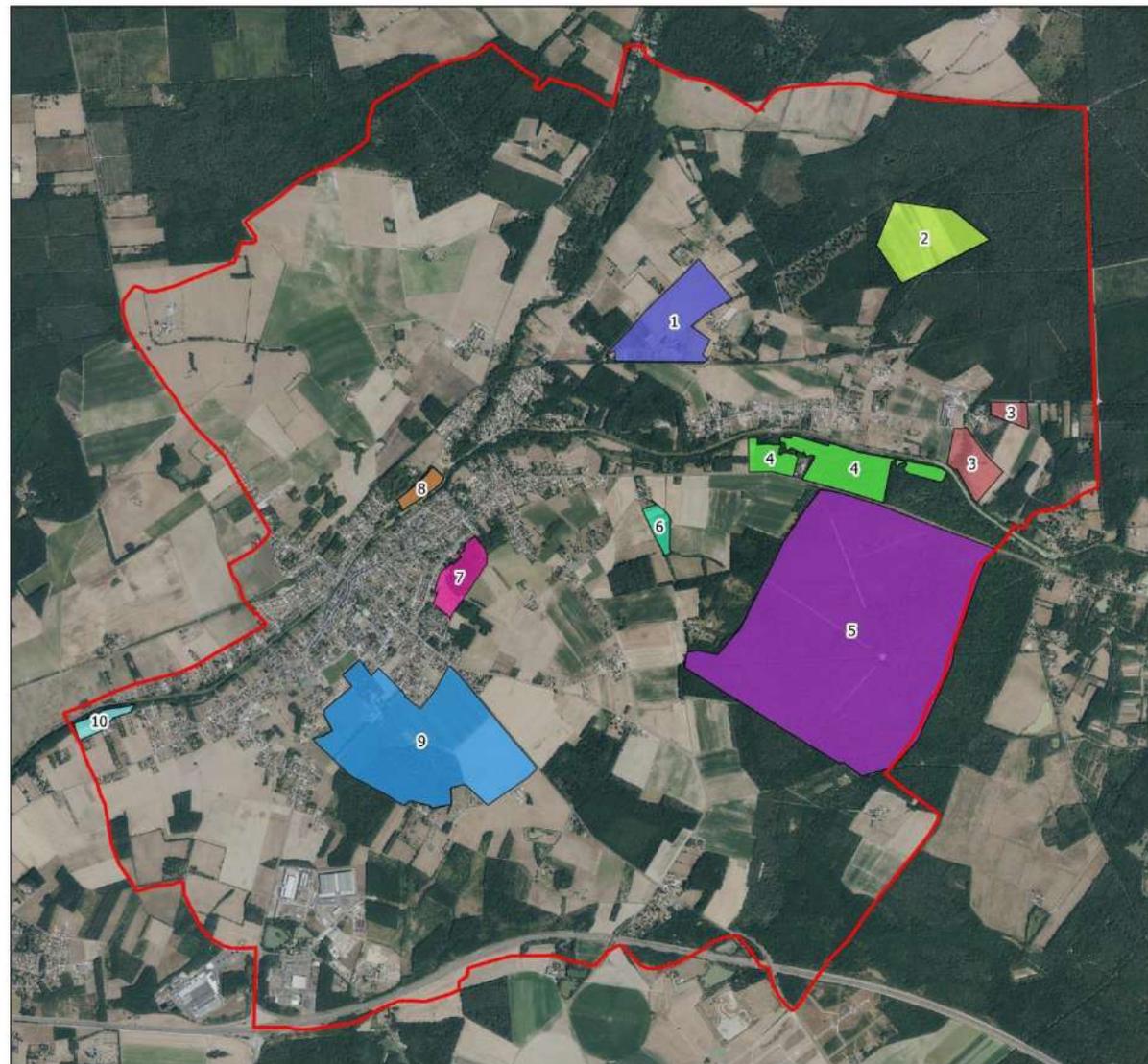
Secteurs

- 1 - La Chesnaie
- 2 - Les Terres vagues
- 3 - Le fond de Nestin
- 4 - La Jonchère
- 5 - Le bois de la Courie
- 6 - Herbault
- 7 - Les Bourrassières
- 8 - Les Prairies du Bourg
- 9 - Le château de Reuilly
- 10 - Le Moulin d'Avau

Limite de la commune



Auteur : Loiret Nature Environnement
Date : 07.2021



3. Protocoles d'inventaires

a) Inventaire de la flore

La flore inventoriée est uniquement vasculaire et n'inclut donc pas les mousses ni les lichens. Les végétaux sont à la base de toutes les chaînes alimentaires et sont la composante principale des milieux naturels. En conséquence, la protection de l'environnement passe nécessairement par la connaissance et la préservation de la diversité floristique ainsi que par la lutte contre les menaces qui pèsent sur la flore.

Les inventaires floristiques ont été réalisés entre les mois de **mars et août** (Tableau I), afin de recenser un maximum d'espèces différentes en fonction de leur période de floraison. Un premier passage a été réalisé en août 2021, les autres en 2022.

La méthode de prospection adoptée consiste à parcourir les différents milieux naturels de chaque site, en déterminant les plantes sauvages rencontrées, ainsi que les espèces horticoles naturalisées.

Des naturalistes bénévoles de Loiret Nature Environnement ont également prospecté certains sites, complétant les relevés des chargés d'étude de l'association.

Tableau I : liste des sites prospectés pour la flore en 2021 et 2022

N° site	Nom	Date
1	La Chesnaie	03/08/21 - 05/05/22 - 31/05/22 – 15/07/22
2	Les Terres vagues	03/08/21 - 21/03/22 - 05/05/22 - 17/06/22 - 15/07/22
3	Le fond de Nestin	04/05/22 - 31/05/22 - 15/07/22
4	La Jonchère	15/07/22
5	Le bois de la Courie	03/08/21 - 21/03/22 – 27/04/22 - 31/05/22 – 14/06/22
6	Herbault	04/05/22 - 31/05/22 - 15/07/22
7	Les Bourrassières	03/08/21 - 21/03/22 - 05/05/22 - 31/05/22
8	Les Prairies du Bourg	03/08/21 - 21/03/22 - 05/05/22
9	Le château de Reuilly	21/03/22 - 04/05/22 - 17/06/22
10	Le Moulin d'Avau	03/08/21 – 21/03/22 - 31/05/22

b) Inventaire des insectes (rhopalocères et odonates)

Les insectes ciblés dans le cadre de l'IBC sont les rhopalocères (papillons de jour) et les odonates (libellules au sens large). Ces groupes ont l'avantage de pouvoir être répertoriés aisément par observation directe ou par capture au filet à papillons (les individus sont par la suite relâchés sur le site).

De plus ils donnent une bonne indication de la qualité des milieux ouverts pour le premier et des milieux aquatiques pour le second.

Les insectes ont été recherchés à l'occasion des inventaires botaniques, entre mars et août (Tableau II).

D'autres insectes, aisément identifiables sur le terrain sont notés afin d'étoffer la connaissance entomologique sur le territoire de la commune.

Les sites concernés et les dates de passage sont présentés dans le Tableau II.

Tableau II : Liste des sites prospectés pour les insectes en 2021 et 2022

N°Site	Nom	Date
1	La Chesnaie	03/08/21 - 05/05/22 - 31/05/22 – 15/07/22
2	Les Terres vagues	03/08/21 - 21/03/22 - 05/05/22 - 17/06/22 - 15/07/22
3	Le fond de Nestin	04/05/22 - 31/05/22 - 15/07/22
4	La Jonchère	15/07/22
5	Le bois de la Courie	03/08/21 - 21/03/22 - 31/05/22 – 14/06/22
6	Herbault	04/05/22 - 31/05/22 - 15/07/22
7	Les Bourrassières	03/08/21 - 21/03/22 - 05/05/22 - 31/05/22
8	Les Prairies du Bourg	03/08/21 - 21/03/22 - 05/05/22
9	Le château de Reuilly	21/03/22 - 04/05/22
10	Le Moulin d'Avau	03/08/21 – 21/03/22 - 31/05/22

Parmi les espèces inventoriées, les éléments remarquables sont mis en exergue : espèces patrimoniales (rares, protégées ou menacées) et espèces exotiques et/ou envahissantes.

c) Inventaire des amphibiens

Les mares présentes sur les sites étudiés ou choisies en amont avec la commune ont été prospectées à la fin de l'hiver et au printemps, périodes les plus favorables à l'observation des différentes espèces d'amphibiens. A chaque session d'inventaires, **deux méthodes ont été utilisées** (cf. photographies n°4, 5 et 6) :

- ✓ les sites sont visités à la nuit tombée pour écouter les grenouilles et les crapauds, chaque espèce possédant un chant spécifique. Des prospections à vue (lampes) ont complété les sessions nocturnes, permettant notamment d'observer les individus en déplacement (salamandres...);
- ✓ des nasses sont disposées dans l'eau pour capturer les tritons (espèces n'émettant aucun chant), qui sont relâchés une fois déterminés.

L'inventaire des amphibiens a été réalisé le 18 mars et le 20 mai 2022.



***Photographies n°4, 5 et 6 :** deux méthodes permettent d'inventorier les amphibiens dans les zones humides **(4)** : pose de nasses pour les tritons **(5)**, écoute nocturne pour les anoues (grenouilles, rainettes, crapauds). Ici, une Rainette verte **(6)**. © LNE*

d) Inventaire des reptiles

Les reptiles sont, comme les amphibiens, **protégés à l'échelle nationale**. Ces espèces sont en régression pour les mêmes raisons, mais également du fait de leur mauvaise réputation. Ils vivent dans des milieux composés d'une mosaïque d'habitats naturels ensauvagés, qui leur offrent à la fois des zones de refuge, de nourrissage et de reproduction.

La recherche des reptiles est menée durant les matinées ensoleillées du printemps à la fin de l'été. Afin de faciliter les inventaires et le repérage des espèces, **des plaques noires** (morceaux carrés de caoutchouc noir) sont disposées dans les milieux naturels favorables. Ces plaques sont utiles aux reptiles pour se réchauffer lorsque l'air sous la plaque est plus chaud que l'air ambiant. Des contrôles réguliers des plaques permettent donc de découvrir des serpents ou des lézards difficiles à observer naturellement car très discrets et farouches (cf. photographies n°7, 8 et 9).

Cinq plaques ont été disposées sur les sites en 2022, toujours en lisière de fourrés ou de boisements. La cartographie des plaques est disponible en annexe (cf. annexe n°1). Les contrôles ont été effectués **d'avril à septembre 2022**. Les plaques seront retirées en 2023 à la fin de l'IBC.

L'inventaire des reptiles par le contrôle régulier des plaques a été complété par des recherches à la vue lors de la réalisation des autres inventaires.



Photographies n°7, 8 et 9 : les plaques noires sont mises en place dans des milieux favorables aux reptiles (**7 et 8**), puis relevées régulièrement ; ici un Lézard à deux raies (**9**). © LNE

e) Inventaire des oiseaux

Composante marquante de notre paysage visuel et sonore, les oiseaux ne passent pas inaperçus. Ils constituent les représentants les plus remarquables de la biodiversité. C'est un groupe qui rassemble aussi un grand nombre d'espèces indicatrices de la qualité des milieux. L'étude des oiseaux est donc souvent un volet essentiel des inventaires de la biodiversité.

L'inventaire des oiseaux est basé sur une méthode standardisée, bien rôdée au niveau national depuis plus de trente ans : **les Indices Ponctuels d'Abondance (IPA)**. L'observateur stationne en un endroit donné et note toutes les espèces d'oiseaux vues ou entendues **pendant 20 minutes**. Le protocole a l'avantage d'être relativement rapide, léger et reproductible.

Les sites retenus ont été parcourus à pied, avec des stations d'écoute dans chacun des milieux types du site (champs, prairies, bosquets, boisements, lisière, bord de cours d'eau ou de canal...).

Les sessions d'écoute sont réalisées entre le lever du soleil et midi ; le protocole prévoit **deux passages** : un pour les nicheurs précoces (les oiseaux qui chantent plutôt au début du printemps) et l'autre pour les nicheurs tardifs (principalement des migrateurs qui n'arrivent qu'au début du mois de mai). **La date charnière est le 8 mai**.

Les sessions d'observation ont été réalisées les 5 et 6 avril ainsi que les 10, 15 et 22 juin. Des ornithologues bénévoles de Loiret Nature Environnement ou résidents sur la commune ont également prospecté les sites, ajoutant quelques espèces aux relevés des chargées d'étude de LNE.

f) Inventaires des chauves-souris

Afin d'inventorier les chiroptères, **trois soirées d'écoute** ont été effectuées au **détecteur d'ultrasons**. Cette technique permet de prospecter tous les milieux afin de localiser les chauves-souris en chasse et de les identifier sans les déranger. L'analyse des ultrasons est effectuée grâce au Logiciel Batsound. Elle permet d'identifier la plupart des espèces de façon fiable (Lustrat, 1997) (Vaughan, et al., 1997), à l'exception de certaines espèces de Murins (*Myotis*).

Les relevés ont été réalisés **les 1 juin, 8 juillet et 16 septembre**, soirées qui bénéficiaient de conditions météorologiques favorables : température douce, vent faible et absence de précipitations.

L'inventaire se concentre sur les individus en chasse. Les gîtes d'hiver et d'été n'ont pas été recherchés. L'inventaire n'est donc pas exhaustif mais il donne un bon aperçu du peuplement existant sur la commune.

g) Inventaires des mammifères terrestres

L'IBC ne prévoit pas d'inventaire spécifique des mammifères terrestres ; toutefois, les espèces observées ou détectées grâce à leurs indices de présence ont également été notées.

h) Détermination du statut patrimonial des espèces

Afin de mettre en avant la richesse biologique du site, le statut patrimonial de chaque espèce est déterminé selon les critères suivants :

- **leur statut de protection** selon la réglementation :
 - **régionale** pour les plantes vasculaires (Arrêté du 12 mai 1993) ;
 - **nationale** pour les plantes vasculaires (Arrêté du 20 janvier 1982), les insectes (Arrêté du 23 avril 2007), les amphibiens et les reptiles (Arrêté du 19 novembre 2007), les oiseaux (Arrêté du 29 octobre 2009) et les mammifères (Arrêté du 23 avril 2007) ;
 - et **européenne** pour les plantes, insectes, amphibiens, reptiles et mammifères (Directive 92/43/CEE dite Directive Habitats Faune Flore,

annexes II et IV) et les oiseaux (Directive 2009/147/CE dite Directive Oiseau, annexe I) ;

- **Leur intérêt pour l'identification de zones écologiquement les plus remarquables** (liste des espèces déterminantes ZNIEFF, validées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) en décembre 2017 ;
- **Leur classification dans le Livre rouge régional** (Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin Parisien, 2014) et (Binon, et al., 2015), actualisée en 2022 pour les odonates.

Tableau III : présentation de la classification de l'UICN utilisée dans le livre rouge régional (les classes les plus à gauche sont les plus patrimoniales).

Espèce menacée				NT	LC	DD	NA	NE
RE	CR	EN	VU	NT	LC	DD	NA	NE
Disparue au niveau régional	En danger critique	En danger	Vulnérable	Quasi menacée	Préoccupation mineure	Données insuffisantes	Non applicable	Non évaluée

- Pour les plantes vasculaires, leur **rareté au niveau départemental** est déterminée selon le degré qui leur est attribué dans l'*Atlas de la flore sauvage du département du Loiret* (Pujol, et al., 2007)

Enfin, la *Liste hiérarchisée des espèces végétales invasives du Centre-Val de Loire, version 3, novembre 2017*, élaborée également par le CBNBP, a permis d'attribuer un statut à chaque espèce exotique envahissante observée. On distingue quatre catégories selon leur caractère envahissant :

- **Les espèces « invasives avérées prioritaires »** : répartition ponctuelle en région mais causant des dommages importants sur les habitats naturels ; espèce en voie de propagation dont une gestion doit être mise en œuvre pour limiter l'expansion
- **Les espèces « invasives avérées secondaires »** : répartition localisée en région et ayant des impacts sur les habitats naturels
- **Les espèces « à observer »** : plante naturalisée avec un caractère intermédiaire
- **Les espèces de la « liste d'alerte »** : plante exotique considérée comme invasive dans les régions limitrophes

D'autres espèces exotiques naturalisées ne sont plus considérées comme invasives car elles se développent principalement dans les milieux fortement anthropisés et très peu dans les milieux naturels. C'est le cas notamment des Vergerettes (*Erigeron annuus* et *canadensis*), du Bident (*Bidens frondosa*), des Souchets (*Cyperus eragrostis* et *esculentus*) ou de l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*).

IV. Résultats des inventaires

A. Inventaire de la flore

a) Données issues des inventaires 2021-2022

Au cours des prospections, **487 espèces végétales** ont été observées tous sites confondus (la liste complète est en annexe 1), soit un peu plus d'un tiers de la flore connue du Loiret. La totalité de la commune n'ayant pas été inventoriée, ce chiffre ne constitue bien sûr qu'un minimum.

La majorité des espèces rencontrées sont communes et représentatives des milieux observés. Néanmoins, plusieurs espèces présentent un intérêt patrimonial. Un focus est également réalisé sur les espèces exotiques envahissantes.



Quelques plantes observées sur Fay-aux-Loges: Fruits de Clématite des haies (**10**), Peucedan de France dans le Bois de la Courie (**11**), Salicaire (**12**)

➤ Les habitats naturels et semi-naturels

De nombreux milieux naturels et semi-naturels sont présents sur la commune. Parmi les plus remarquables, on peut citer :

- Les **herbiers libres et flottants d'Utriculaires** : présents notamment dans une mare du site « Herbault », les Utriculaires (*Utricularia australis*) sont des plantes aquatiques carnivores (leurs feuilles contiennent des utricules aspirant le zooplancton qui frôle la plante), leur présence témoigne d'une eau de bonne qualité, pauvre en nutriments. D'autres plantes aquatiques sont associées à cet herbier comme des Potamots (*Potamogeton*) et la Gycérie (*Glyceria*). L'ensemble

forme des herbiers riches, utilisées par de nombreux animaux (des dizaines de couples de libellules ont été vus en train de pondre dans la mare par exemple).

- Les **landes humides et sèches** : ces milieux ont été principalement observés sur les bords de sentier du « Bois de la Courie » et des « Terres vagues », formant de longs corridors à travers la forêt. Ces végétations se développent sur des sols acides et plutôt pauvres en nutriments, avec la présence de quelques plantes rares et d'orchidées. De nombreux insectes apprécient cette végétation pour butiner ou pondre.
- Les **boisements humides et alluviaux** : observés le long du canal aux Prairies du bourg » et à la Jonchère », ainsi que dans le Fond de Nestin, ces bois sont constitués de Saules (*Salix*), d'Aulnes (*Alnus glutinosa*) et de Frênes (*Fraxinus excelsior*). La strate herbacée diffère selon l'humidité du sol avec des cariçaies (*Carex riparia* notamment) ou de mégaphorbiaies (*Lythrum salicaria*, *Lysimachia vulgaris*, *Iris pseudacorus*). Ce sont en outre le siège de nombreux amphibiens comme la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ou la Salamandre (*Salamandra salamandra*). Ces boisements ont un grand intérêt dans l'amélioration de la qualité des eaux de surface et la régulation des niveaux d'eau des cours d'eau. Ils sont néanmoins menacés par la polyculture intensive.

➤ La flore patrimoniale

Les inventaires révèlent la présence de **21 espèces** dont le statut patrimonial justifie la préservation (Tableau IV) :

- **1 espèce est protégée à l'échelle régionale** en raison de la fragilité et du degré de menace pesant sur ses populations ; elle est également déterminante des ZNIEFF et quasi-menacée ;
- **14 espèces**, non protégées, mais **déterminantes des ZNIEFF** dont deux vulnérables et deux quasi-menacées ;
- **6 espèces rares à très rares dans le département** mais non protégées et non déterminantes ZNIEFF.

Tableau IV : Espèces patrimoniales observées, statut(s) associé(s) et site(s) d'observation (ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique ; Liste Rouge Régionale : VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacé, LC Préoccupation mineure).

Nom scientifique	Nom commun	Déterminantes ZNIEFF	Protection	Liste rouge régionale	Rareté départementale	Site(s)
<i>Oreoselinum nigrum</i>	Persil des montagnes	X	Régionale	NT	Assez rare	Les Terres vagues / Herbault
<i>Allium ursinum</i>	Ail des ours	X	-	LC	Très rare	Fond de Nestin

<i>Berberis vulgaris</i>	Epine-vinette	X	-	LC	Rare	Château de Reuilly
<i>Carex nigra</i>	Laîche noire	X		VU	Rare	Les Terres vagues
<i>Filago lutescens</i>	Cotonnière jaunâtre	X	-	LC	Très rare	Bois de la Courie
<i>Galeopsis segetum</i>	Galéopsis des moissons	X		VU	Rare	Les Terres vagues
<i>Genista anglica</i>	Genêt d'Angleterre	X	-	LC	Assez rare	Bois de la Courie
<i>Juncus tenageia</i>	Jonc des vasières	X	-	LC	Rare	Bois de la Courie
<i>Pedicularis sylvatica</i>	Pédiculaire des bois	X		NT	Assez rare	Bois de la Courie
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir	X		LC	Commune	Fond de Nestin (nord)
<i>Radiola linoides</i>	Radiole faux-lin	X	-	NT	Rare	Bois de la Courie
<i>Salix aurita</i>	Saule à oreillettes	X	-	LC	Assez commun	Bois de la Courie
<i>Scrophularia canina</i>	Scofulaire des chiens	X	-	LC	Assez rare	Château de Reuilly
<i>Trifolium medium</i>	Trèfle intermédiaire	X	-	LC	Assez commun	Bois de la Courie / Fond de Nestin
<i>Tuberaria guttata</i>	Hélianthème taché	X	-	LC	Assez commun	Bois de la Courie Les Terres vagues
<i>Orobanche minor</i>	Orobanche du trèfle	-	-	LC	Très rare	Les Bourrassières
<i>Alopecurus aequalis</i>	Vulpin roux	-	-	LC	Rare	L'Herbault
<i>Bromus commutatus</i>	Brome variable	-	-	LC	Rare	L'Herbault / Les Chesnaies
<i>Bromus secalinus</i>	Brome faux-seigle	-	-	LC	Rare	L'Herbault
<i>Polygala serpyllifolia</i>	Polygale à feuilles de serpolet	-	-	LC	Rare	Bois de la Courie
<i>Verbascum virgatum</i>	Molène fausse-blattaire	-	-	LC	Rare	La Jonchère

Deux autres espèces protégées en région ont été vues dans des zones naturelles de la commune : le Narcisse des poètes (*Narcissus poeticus*) et le Géranium sanguin (*Geranium sanguineum*). Néanmoins, ces plantes sont également cultivées pour l'ornement et la présence d'habitations à proximité peuvent laisser penser à des échappées de jardin.

La poursuite des inventaires confirme la richesse floristique du **Bois de la Courie**, avec l'observation de **huit espèces patrimoniales**. Ce sont des espèces principalement liées aux pelouses sèches que l'on retrouve au niveau des larges allées forestières et des fossés humides comme la **Radiole faux-lin** (*Radiola linoides*, observée en 2021) et la **Cotonnière jaunâtre** (*Filago lutescens*), et des espèces de landes. On retrouve notamment la **Pédiculaire des forêts** (*Pedicularis sylvatica*) dans des fossés, plante typique des landes humides de la Forêt d'Orléans, ou le **Genêt d'Angleterre** (*Genista anglica*) dans une jeune plantation de résineux.

Les marges forestières des **Terres vagues** sont particulièrement riches en flore, avec notamment la présence du **Persil des montagnes** (*Oreoselinum nigrum*) en grand nombre. Cette plante est protégée dans la région Centre-Val de Loire, qui représente la limite occidentale de son aire de répartition. Les massifs d'Ingrannes et de Lorris sont notamment des zones où l'espèce est encore assez fréquente. Elle a été observée également en bordure de champs à Herbault. Ce secteur abritait également dans les années 1990 une population d'Arnica des montagnes (*Arnica montana*) non retrouvée cette année mais observée en 2022 à quelques kilomètres sur la commune de Vitry-aux-Loges.

Les bords de champs des Terres vagues herbacés et boisés abritent une population de **Galéopsis des moissons** (*Galeopsis segetum*), plante vulnérable en région. Cette messicole¹, autrefois commune dans la vallée de la Loire, s'est raréfiée du fait des changements de pratiques agricoles au cours du XX^e siècle. Elle a trouvé refuge ici sur les bords de champs. Une autre plante rare et vulnérable a été observée sur le site : la **Laïche noire** (*Carex nigra*), typique des landes humides ; quelques pieds sont présents dans un fossé humide.

Le fond de Nestin abrite une petite population d'**Ail des ours** (*Allium ursinum*), plante très rare dans le Loiret. Déjà connue en 2002 par un adhérent de notre association, cette station est isolée de toute autre population de la région (connue en Puisaye et aval de Blois) et mérite une attention toute particulière quant à sa conservation.



¹ Plante associée aux cultures



Pédiculaire des bois (© Patrick Legrand) **(13)** ; *Galéopsis des moissons* **(14)** ; *Ail des ours* (© R. Flogaus-Faust, wikimedia commons) **(15)**

➤ *La flore exotique envahissante*

Quatre espèces ont été répertoriées comme invasives et sont à surveiller, voire à limiter (cf. tableau V ; photographies n° 16 et 17). Ces plantes sont exotiques, envahissantes dans les milieux naturels et peuvent avoir un impact négatif sur la biodiversité locale. On en distingue plusieurs catégories selon leur caractère invasif :

- **3 espèces dites « invasives avérées secondaire »** envahissantes dans tous les milieux naturels. Ces plantes menacent donc la conservation d'espèces et d'habitats patrimoniaux ;
- **1 espèce est en « liste d'observation »** naturalisée dans le département et présentant un risque fort d'invasibilité ;

On peut rajouter également **10 espèces exotiques naturalisées** en région Centre-Val de Loire, mais qui ne sont pas considérées comme invasives dans l'état actuel des connaissances. Elles poussent notamment sur les sentiers et bords de route.

Tableau V : Espèces invasives recensées, statut invasif associé et site(s) d'observation.

Nom scientifique	Nom français	Statut invasif	Site(s)
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge	Avérée secondaire	Bois de la Courie / Fond de Nestin
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Avérée secondaire	Bois de la Courie / La Jonchère / Château de Reully / Les Bourrassières / Les Terres vagues
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Invasive avérée secondaire	Château de Reully
<i>Berberis aquifolium</i>	Mahonia faux-houx	Liste d'observation	Les Bourrassières / Prairies du Bourg
<i>Crepis setosa</i>	Crépide hérissée	Naturalisée	La Chesnaie
<i>Datura stramonium</i>	Stramoine commune	Naturalisée	Les Terres vagues / Herbault
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	Naturalisée	Les Terres vagues / Moulin d'Avau
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	Naturalisée	La Chesnaie / Fond de Nestin / Les Terres vagues / Moulin d'Avau
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette de Sumatra	Naturalisée	Les Terres vagues
<i>Ceratochloa cathartica</i>	Brome purgatif	Naturalisée	La Jonchère / Les Terres vagues
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	Naturalisée	Bois de la Courie / Les Terres vagues
<i>Oxalis fontana</i>	Oxalis droit	Naturalisée	Bois de la Courie
<i>Epilobium ciliatum</i>	Epilobe cilié	Naturalisée	Bois de la Courie / Fond de Nestin
<i>Veronica peregrina</i>	Véronique voyageuse	Naturalisée	Bois de la Courie



Photographies n°16 et 17 : deux espèces invasives observées : le Robinier faux-acacia (16), le Mahonia faux-houx (17). ©wikimédia commons

La **Vigne-vierge** (*Parthenocissus inserta*) est une liane fréquemment plantée pour l'ornement des façades. Elle peut s'échapper des jardins et s'implanter dans des bois, notamment humides. Dans ces milieux elle a tendance à recouvrir les arbres et le sol (bien visibles à l'automne lorsque ses feuilles sont rouges), limitant la régénération naturelle des forêts. Quelques pieds ont été vus dans le Bois de la Courie et dans le Fond de Nestin, ce dernier site pouvant être menacé à long terme par cette plante.

Le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*), arbre omniprésent dans la flore régionale et nationale, s'est naturalisé dans un grand nombre de bois. Arbre à croissance rapide, il a tendance, dans les bois dégradés, à prendre le dessus sur des essences indigènes comme les chênes. Il est capable, comme l'ensemble des plantes de la famille des Fabacées, à enrichir le sol en azote, pouvant par conséquent dégrader des milieux pauvres en nutriments (pelouses sèches notamment) et modifier la flore de sous-bois (développement d'orties par exemple).

La **Renouée du Japon** (*Reynoutria japonica*) est une plante des zones humides et bords de cours d'eau, formant rapidement des fourrés denses et empêchant la flore locale de se développer. Elle profite souvent de travaux pour s'implanter et peut témoigner de la dégradation de la qualité du sol (présence de métaux lourds par exemple). Quelques pieds ont été vus à proximité du bois du Château de Reully.

b) Données issues de la bibliographie

Les données floristiques extraites de la base de données de l'association, du CBNBP et de INPN ont permis d'ajouter **130 espèces** à la liste des plantes recensées. Ces observations n'ont pas nécessairement été réalisées sur les sites étudiés mais nous renseignent sur les potentialités floristiques des écosystèmes communaux.

➤ **La flore patrimoniale :**

La synthèse des connaissances bibliographiques révèle la présence de **25 espèces patrimoniales supplémentaires** sur la commune (cf. tableau VI ; photographies n°18 et 19) :

- **6 espèces protégées en région**, toutes également déterminantes de ZNIEFF ;
- **14 espèces déterminantes ZNIEFF** mais non protégées ;
- **1 espèce menacée d'extinction en région** mais sans autre statut ;
- **4 espèces considérées comme rares à très rares dans le département** mais sans statut particulier.

Tableau VI : *Espèces patrimoniales issues de la bibliographie, statut(s) associé(s) (D ZNIEFF : Déterminante des Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique ; LRR : Liste Rouge Régionale : VU Vulnérable, NT Quasi-menacé, LC Préoccupation mineure, DD Données insuffisantes), CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien)*

Nom scientifique	Nom commun	Statuts de protection	Dét. ZNIEFF	LRR	Rareté départementale	Observateur	Dernière année d'observation
<i>Arnica montana</i>	Arnica des montagnes	Régional	X	CR	Assez commune	CBNBP	2018
<i>Cistus umbellatus</i>	Hélianthème en ombelle	Régional	X	NT	Rare	CBNBP	2018
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse commun	Régional	X	VU	Rare	CBNBP	2002
<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale	Régional	X	LC	Assez commune	CBNBP	2013
<i>Scilla bifolia</i>	Scille à deux feuilles	Régional	X	LC	Assez commune	CBNBP	2000
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune	Régional	X	LC	Assez commune	CBNBP	2002
<i>Briza minor</i>	Petite amourette		X	EN	Très commune	CBNBP	2001
<i>Cirsium dissectum</i>	Cirse des prairies		X	LC	Assez commune	CBNBP	2001
<i>Holosteum umbellatum</i>	Holostée en ombelle		X	NT	Assez rare	CBNBP	2000
<i>Juncus capitatus</i>	Jonc à inflorescence globuleuse		X	EN	Très rare	CBNBP	2001
<i>Logfia gallica</i>	Cotonnière de France		X	EN	Très rare	CBNBP	2001
<i>Myosurus minimus</i>	Ratoncule naine		X	LC	Assez rare	CBNBP	2000
<i>Nardus stricta</i>	Nard raide		X	LC	Assez rare	CBNBP	2001
<i>Oxybasis rubra</i>	Ansérine rouge		X	LC	Assez commune	CBNBP	2001
<i>Primula elatior</i>	Primevère élevée		X	LC	Commune	CBNBP	2002
<i>Ranunculus hederaceus</i>	Renoncule à feuilles de lierre		X	VU	Non revu	CBNBP	2001
<i>Sesamoides purpurascens</i>	Astérocarpe blanchâtre		X	NT	Assez commune	CBNBP	2018

<i>Stellaria alsine</i>	Stellaire des sources		X	LC	Très rare	CBNBP	2013
<i>Valeriana dioica</i>	Valériane dioïque		X	LC	Rare	CBNBP	2002
<i>Vicia lathyroides</i>	Vesce printanière		X	LC	Assez rare	CBNBP	2001
<i>Omalotheca sylvatica</i>	Gnaphale des bois			EN	Rare	CBNBP	2001
<i>Anthoxanthum aristatum</i>	Flouve aristée			DD	Très rare	CBNBP	2001
<i>Cuscuta epithymum</i>	Cuscute à petites fleurs			LC	Très rare	CBNBP	2018
<i>Hypochaeris glabra</i>	Porcelle glabre			LC	Rare	CBNBP	2001
<i>Sedum forsterianum</i>	Orpin de Forster			DD	Rare	CBNBP	2021



Photographies n°18 et 19 : deux espèces patrimoniales recensées dans la bibliographie : l'Ophioglosse commun (**18**), connue sur le canal d'Orléans (@ gailhampshire, wikimedia commons), l'Arnica des montagnes (**2**), plante patrimoniale de la forêt d'Orléans (@Hans Hillewaert, wikimedia commons)

La plupart de ces plantes sont inféodées aux zones humides (*Thalictrum flavum*, *Osmunda regalis*), aux pelouses sèches (*Logfia gallica* par exemple) et des landes (*Cistus umbellatus*) témoignant encore une fois de l'intérêt de ces milieux.

➤ **La flore invasive :**

Aucune plante exotique envahissante supplémentaire n'est connue dans la bibliographie.

Synthèse sur les données floristiques

Les inventaires floristiques couplés à la consultation des bases de données ont donc permis de recenser **617 espèces végétales** sur Fay-aux-Loges (soit plus de 40% des espèces connues dans le Loiret). **Parmi elles, 46 sont jugées patrimoniales et quatre sont répertoriées comme invasives en région Centre.**

Ce chiffre important est notamment lié à la diversité des milieux naturels et semi-naturels, allant de secteurs très humides à secs, de milieux très ouverts à des boisements. Les prairies humides et friches ouvertes sont les milieux les plus riches en espèces végétales.

L'ensemble de ces espèces, et plus largement leurs milieux, seront à prendre en compte dans la gestion des espaces naturels et la politique d'aménagement des territoires communaux.

B. Inventaire des insectes

Les inventaires de cette année ont permis de recenser **32 espèces de papillons de jour** (rhopalocères). Ce sont principalement des espèces communes que l'on rencontre fréquemment dans le Loiret.

Les cortèges de prairies sont relativement complets traduisant des états de conservation assez bons à très bons sur l'ensemble de la commune. Les espèces forestières sont les plus communes comme la Sylvaine (*Ochlodes sylvanus*), le Tircis (*Pararge aegeria*). Il manque toutefois d'autres espèces forestières comme le Tristan (*Aphantopus hyperantus*) ou des espèces rares forestières tel que le Miroir (*Heteropterus morpheus*).

La **Petite Tortue** (*Aglais urticae*) est un papillon des prairies et lisières de forêt. Bien que sa plante hôte, l'Ortie soit très commune, ses populations sont de plus en plus rares à l'échelle régionale, ce qui fait qu'il est désormais classé comme quasi-menacé. Il semblerait que ce papillon soit sensible aux sécheresses estivales.

Tableau VII : Espèces de papillons de jour patrimoniales observées, statut(s) associé(s) (Liste Rouge Régionale : NT Quasi-menacé)

Nom scientifique	Nom commun	Déterminante ZNIEFF	Statuts de protection	Liste rouge régionale	Rareté départementale	Site
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue			NT	Assez localisé	

Néanmoins, aucune espèce patrimoniale spécialiste des zones humides ou des zones sèches n'a été observée cette année sur la commune ; le cortège vu reste généraliste.

Trente espèces de libellules ont été observées lors des différentes prospections, soit **un peu moins de la moitié des odonates** du Loiret. On retrouve plusieurs cortèges d'espèces :

- liés aux cours d'eau avec le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*), l'Agrion à larges pattes (*Platycnemis pennipes*) ou le Gomphe vulgaire (*Gomphus*)

vulgatissimumus). On retrouve la plupart de ces espèces le long du canal et du Cens ;

- Liés aux plans d'eau avec l'Anax empereur (*Anax imperator*), le Leste sauvage (*Lestes barbarus*), la Libellule déprimée (*Libellula depressa*) ou l'Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*).

Tableau VIII : Espèces d'odonates patrimoniales observées, statut(s) associé(s) (Liste Rouge Régionale : VU Vulnérable, NT Quasi-menacé)

Nom scientifique	Nom commun	Déterminante ZNIEFF	Statuts de protection	Liste rouge régionale	Rareté départementale	Site
<i>Ischnura pumilio</i>	Agion nain	X	-	VU	Rare	(ZA de l'Évangile)
<i>Ophiogomphus cecilia</i>	Gomphe serpent	X	Nationale Européenne	VU	Localisée sur la Loire	Les Terres vagues
<i>Platycnemis acutipennis</i>	Agrion orangé	X	-	VU	Assez rare	Moulin d'Avau
<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage		-	NT	Assez rare	Bois de la Courie
<i>Lestes virens</i>	Leste verdoyant		-	NT	Assez commun	Bois de la Courie

Le Bois de la Courie abrite deux espèces quasi-menacées en région : le **Leste sauvage** (*Lestes barbarus*) et le **Leste verdoyant** (*Lestes virens*). Ces deux libellules ont besoin de mares de bonne qualité avec une végétation développée. Les mares forestières observées en 2022 ont fortement souffert de la sécheresse, la plupart étant à sec durant l'été. Des sécheresses répétées peuvent mettre à mal les populations de ces espèces.

Un des étangs du Moulin d'Avau abrite une population **d'Agrion orangé** (*Platycnemis acutipennis*), libellule classée vulnérable depuis 2022. Le Loiret représente la limite est de son aire de répartition, avec des populations connues en cours de déclin. Celle de Fay-aux-Loges semble être une découverte. Cette espèce vit préférentiellement dans les canaux à faible courant bien végétalisés. Le Moulin d'Avau avec son étang en dérivation un peu végétalisé leur paraît opportun.

Le **Gomphe serpent** (*Ophiogomphus cecilia*) est une libellule protégée, dépendante des grands fleuves. L'individu observé ici est très certainement erratique, il n'est pas rare que les gomphes s'éloignent de la Loire pour chasser.

Enfin, l'**Agrion nain** (*Ischnura pumilio*), est une demoiselle des milieux pionniers et en eau temporairement. Il a été observé dans un des fossés de la ZAC de l'Évangile. Ses populations se sont effondrées dans le Loiret avec le drainage des zones humides et le comblement de mares.



Leste sauvage dans un pare-feux du Bois de la Courie (20) ; *Gomphe serpentin* sur un chemin forestier (21) ; *Cuivré fuligineux* dans la prairie de Chesnaie (22) (© N. Déjean, LNE)

C. Inventaire des Amphibiens

Les inventaires mis en œuvre ont permis d'observer **sept espèces d'amphibiens**, toutes zones humides confondues. Les résultats des prospections sont synthétisés dans le tableau suivant.

Tableau IX : Espèces d'amphibiens observées, statut(s) de protection associé et site(s) de présence

Nom scientifique	Nom commun	ZNIEFF	Statut de protection nationale	Liste rouge régionale	Directive européenne	Site (s) / Lieu-dit
<i>Bufo sp.</i>	Crapaud « commun »	-	-		-	La Chesnaie, les Prairies du bourg
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	X	Art. 2	NT	DH/IV	Les Prairies du Bourg
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	-	Art. 2	LC	DH/IV	Bois de la Courie, Herbault
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	-	Art. 3	LC	-	Herbault, Bois de la Courie
<i>Pelophylax sp.</i>	Grenouille verte	-	-		-	Toute la commune
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	-	Art. 2	LC	DH/IV	Les Prairies du bourg, Bois de la Courie

<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	-	Art. 3	LC	-	Bois de la Courie, les prairies du bourg
Données bibliographiques						
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	x	Art. 2	NT	DH/II	Vu en 2015

La batrachofaune de Fay-aux-loges est peu diversifiée, ce qui s'explique aisément par le faible nombre de zones humides présentes sur les sites à inventorier. Toutefois, **sept espèces** ont pu être observées sur les 19 présentes dans le département. **Toutes les espèces rencontrées sont communes et aucune n'est menacée dans la région, à exception du Crapaud calamite.**

La Triton crêté n'a pas été observée sur la commune en 2022, en revanche il a été noté en 2015 lors d'un inventaire dans le cadre du programme « Un dragon dans mon jardin ! ». Il est certainement encore présent sur la commune. Ce triton est un des amphibiens les plus spectaculaires que compte notre département, en raison de sa grande taille (près de 18 cm) et de la crête dorsale impressionnante que certains mâles peuvent arborer.



Photographies n°23, 24 et 25 : quelques amphibiens observés sur Fay-aux-Loges : la salamandre tachetée aux Ralleries (23), un couple de Crapaud commun à l'étang des Brémailles (24) et la Grenouille agile aux Ralleries (24) (© K. Billard, LNE),

D. Inventaire des reptiles

Le contrôle régulier des plaques noires, les observations à vue et la consultation des bases de données ont permis de recenser **six espèces de reptiles** sur la commune (cf. tableau n° 10).

Tableau X : Espèces de reptiles observées et statut(s) de protection associé(s)

Nom scientifique	Nom commun	ZNIEFF	Statut de protection nationale	Liste rouge régionale	Directive européenne	Site (s) / Lieu-dit
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	-	Art. 3	LC	-	
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'europe	X	Art. 2	NT	DH/II	Canal d'Orléans
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	-	Art. 2	LC	DH/IV	Bois de la Courie, les Terres vagues
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	-	Art. 2	LC	-	Bois de la Courie
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	-	Art. 2	LC	DH/IV	Toute la commune
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	-	Art. 2	LC	-	

Les **six espèces** de reptiles recensés sont parmi les plus communes. Le lézard des murailles a été rencontré régulièrement sur l'ensemble de la commune. C'est le reptile le plus fréquemment observé dans le département du fait de sa grande proximité avec l'homme. Il est courant de le voir se déplacer sur les façades des maisons durant les journées ensoleillées.

Le Lézard à deux raies (anciennement appelé Lézard vert occidental) quant à lui a été observé dans le bois de la Courie et sur les Terres vagues.

La Couleuvre helvétique (anciennement appelée Couleuvre à collier) a été observée sur le bois de la Courie et plus généralement le long du canal d'Orléans. Facilement reconnaissable à son collier blanc à l'arrière de la tête, ce serpent est le plus fréquemment rencontré dans notre département. Bien qu'encore très répandue, la Couleuvre helvétique voit ses effectifs se réduire dans certaines régions, en raison de la dégradation de ses habitats (assèchements des zones humides, canalisation des cours d'eau...) et au déclin général des populations d'amphibiens dont elle se nourrit.

La Cistude d'Europe est, quant à elle, bien plus rare dans le département. Quasi menacée dans la région et protégée au niveau européen, elle est la seule tortue autochtone présente dans notre département. Cette espèce est en fort déclin partout en France en raison de la dégradation de ses habitats notamment des zones humides, et de concurrence engendrée par les tortues exotiques comme la tortue de Floride. Une Cistude d'Europe a été observée sur Fay-aux-Loges en 2016, par des membres de l'association *Les amis des tortues du centre* sur le canal d'Orléans.



Photographies n°26 et 27 : deux espèces recensées sur la commune de Fay-aux-Loges, la Cistude d'Europe (26) (©Patrick Lespinasse, obs45) et la Couleuvre helvétique (27) (© Kevin Billard, LNE).

E. Inventaire des oiseaux

Les inventaires ornithologiques ont permis de dénombrer **109 espèces sur la commune de Fay-aux-Loges** (voir annexe 4), dont **78,9 %** sont des espèces nicheuses (certaines ou probables), les autres étant des espèces migratrices, aperçues au printemps, ou des espèces qui nichent sur des communes voisines et qui explorent le territoire communal lors de leurs prospections alimentaires. **Sachant que le Loiret compte environ 150 espèces nicheuses, on peut dire que l'inventaire est très intéressant.** Les espèces relâchées pour la chasse (Faisan de Colchide, Perdrix rouge) n'ont pas été retenues.

Si l'on répartit les espèces selon leurs affinités (espèces généralistes, spécialistes des milieux forestiers, spécialistes des milieux agricoles, etc.) (cf. fig. 2), on note une prédominance des espèces spécialistes des milieux forestiers, ce qui veut dire que les boisements inventoriés se sont révélés très riches. Un quart des espèces observées sont liées aux zones agricoles et un cinquième sont des espèces généralistes.

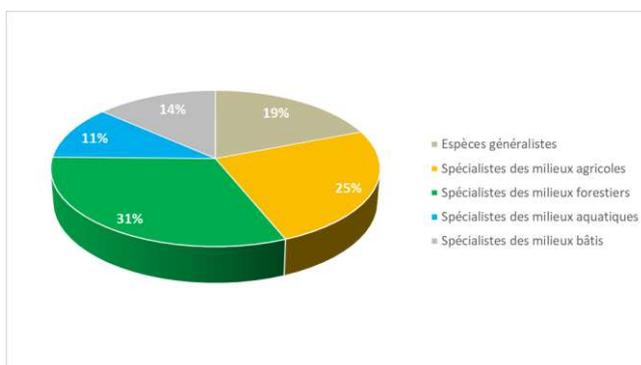


Figure 2. Répartition des espèces observées à Fay-aux-Loges en 2022 en fonction de leurs affinités.

Parmi les espèces observées, **27** sont dans un **état de conservation défavorable**, soit qu'elles soient menacées (15) soit quasi-menacées (12) selon la liste rouge régionale. Notons toutefois que la majorité des espèces menacées sont des migrateurs ou des espèces qui nichent ailleurs que sur la commune. Parmi les espèces quasi menacées, on compte des rapaces, le Pic épeichette et des passereaux forestiers, comme le Pouillot fitis, qui devient très rares dans le Loiret, mais aussi et surtout des espèces liées aux zones agricoles comme la Perdrix grise, l'Alouette des champs, les bruants jaune et proyer ou la Linotte mélodieuse.

On voit ici combien le maintien de zones ensauvagées, broussailles, haies, friches, champs cultivés est essentiel le au mainti en des espèces d'o i s e a u x liées aux milieux agricoles.

Treize espèces sont d'intérêt européen, c'est-à-dire que **leurs habitats de reproduction doivent faire l'objet de mesures de protection**. C'est le cas de l'Œdicnème criard ou de la Pie-grièche écorcheur, en milieu agricole ; de l'Aigle botté, du Circaète Jean- le-Blanc, du Pic noir et du Pic mar en forêt ; du Pic épeichette dans les ripisylves ou de la Grande aigrette et de l'Aigrette garzette, en zone humide.

Enfin, **25 espèces sont « déterminantes des ZNIEFF »** c'est -à-dire que ce sont des espèces peu communes dont la présence indique des zones écologiquement intéressantes. La plupart des espèces précédemment citées en font partie, auxquelles on peut ajouter le Martin pêcheur, l'Engoulevent d'Europe, un oiseau couleur de feuille morte qui installe son nid au sol dans les landes ou les parcelles forestières en régénération, ainsi que le Pigeon colombin et la Huppe fasciée, qui nichent dans les cavités des vieux arbres.

Quatorze espèces de rapaces nocturnes et diurnes **ont été recensées** ; cette richesse en rapaces témoigne de réseaux alimentaires riches et diversifiés (couverture végétale propice aux insectes, reptiles, oiseaux, petits mammifères...).

On peut donc conclure que **l'inventaire ornithologique de Fay-aux-Loges a été largement à la hauteur de nos attentes**, les sites choisis abritant des milieux très variés et encore assez sauvages.



Photographies n° 28, 29, 30 : la Pie-grièche écorcheur (28) un oiseau emblématique des prairies et friches parsemées d'épineux (© Artur Mikołajewski) ; l'Engoulevent d'Europe (29) dont le plumage couleur de feuilles mortes lui assure une homochromie parfaite (© B. Gliwa) ; le Pouillot siffleur (30) un petit passereau forestier menacé, lié aux forêts avec un sous-étage bien développé. (© S. Garvie)

F. Inventaire des Chauves-souris

139 enregistrements ont été réalisés au cours de l'année 2022 sur l'ensemble des sites. Les analyses semblent indiquer une **diversité assez importante en chauves-souris avec l'identification de huit espèces**. On peut rajouter également une espèce de Murin (*Myotis*) non déterminée à l'espèce (de nombreuses espèces de Murins émettent des ultrasons proches les unes des autres, rendant difficile leur détermination de manière certaine).

Les zones humides représentent des territoires de chasse importants pour les chauves-souris. En effet ces milieux sont favorables au développement d'un grand nombre d'insectes, proies des chiroptères.

Les **Pipistrelles constituent le groupe de chauves-souris le plus fréquemment rencontré** sur la commune. Dans ce groupe, c'est la **Pipistrelle commune** la plus fréquemment observée, elle a été rencontrée sur tous les sites étudiés sans exception. C'est l'espèce la plus ubiquiste, elle s'accommode aussi bien des milieux forestiers que des milieux ouverts ou des milieux urbanisés. Il est courant de la voir virevolter à la tombée de la nuit dans les jardins des particuliers, même en pleine ville. Deux autres espèces de pipistrelles ont aussi été observées mais en nombre moins important, la **Pipistrelle de Kuhl** et la **Pipistrelle de Nathusius**.

D'autres espèces sont également présentes comme la **Sérotine commune** et les

noctules (**Noctule commune** et **Noctule de Leisler**). La Sérotine commune et la Noctule commune ont été rencontrées à plusieurs reprises en transit ou chassant le long des lisières ou au-dessus du canal. Les noctules sont quasi-menacées en région et leurs populations sont en forte régression partout en France. D'affinité forestière, elle a besoin de vieux arbres à cavités pour ses gîtes d'été (reproduction) et d'hiver (hibernation), ces cavités peuvent être d'anciennes loges de pics ou des caries d'arbres (cavité formée par des maladies cryptogamiques). La Noctule commune peut également s'accommoder d'un paysage plus urbain et on peut la retrouver gîtée dans des bâtiments.

Le **Murin de Daubenton** a été rencontré essentiellement chassant au-dessus du canal. Cette espèce est inféodée aux grandes étendues d'eaux qui constituent son terrain de chasse. Sa technique de chasse est justement assez singulière parmi les chauves-souris de France, elle consiste à voler en rase-mottes au-dessus l'eau entre 10 et 30 cm, pour capturer des petits insectes à la surface, ce comportement est facilement observable au crépuscule lorsqu'il fait encore un peu jour.

Plusieurs autres espèces de murin fréquentent probablement le site, mais n'ont pas pu être identifiées, les murins étant un groupe difficile à déterminer acoustiquement.

La **Barbastelle d'Europe** constitue l'observation la plus intéressante de l'inventaire. Elle a été observée à une seule occasion chassant le long d'une haie sur le site de Herbault. Cette espèce est rare dans le département et est sensible à la pollution lumineuse, elle est spécialisée dans la chasse en milieux forestiers ou à proximité des milieux humides. Il est probable qu'elle fréquente le bois de la Courie ou la forêt d'Orléans toute proche. Son régime alimentaire est principalement composé de lépidoptères (papillons).

Tableau XI : Espèces de chiroptères observées en 2022, statut(s) de protection associé(s) et site(s) d'observation.

Nom scientifique	Nom commun	Déterminante ZNIEFF	Protection nationale	Directive Habitat-Flore-Faune	Liste rouge régionale	Site(s) / Lieu-dit
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune			Ann.IV	LC	Toute la commune
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl		X	Ann.IV	LC	Les Bourrassières, Moulin d'Avau
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	X	X	Ann.IV	NT	Prairies du Bourg
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune		X	Ann.IV	LC	Bois de la Courie, Moulin d'Avau
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	X	X	Ann.IV	NT	Les Prairies du Bourg
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	X	X	Ann.IV	NT	Herbault
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	X	X	Ann.IV	NT	Les Prairies du Bourg
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	X	X	Ann.II	NT	Herbault



Photographies n° 31, 32 et 33 : Trois espèces de Chauves-souris entendues : *Barbastella barbastellus* (1), *Sérotine commune* (2) et *Pipistrelle commune* (3) © wikimédia commons.

G. Autres inventaires

Onze espèces de mammifères ont également été recensées. Le tableau suivant liste les espèces observées pendant les inventaires ou citées dans notre base de données.

Tableau XII : Espèces de mammifères observées ou citées dans notre base de données, statut(s) de protection associé(s) et site(s) d'observation

Espèces	Statut(s) de protection	Site / lieu-dit
Blaireau		Commune
Chevreuil d'Europe	-	Commune
Ecureuil roux	Protection nationale	Commune
Hérisson d'Europe	Protection nationale	Commune
Lapin de garenne	-	Commune
Lièvre commun	-	Commune
Martre	-	Commune
Ragondin	-	Commune
Rat musqué	-	Commune
Renard roux	-	Commune
Sanglier	-	Commune

V. Enjeux

Les inventaires menés sur une année de cycle biologique complète permettent d'avoir une photographie à un instant T d'une grande part de la biodiversité communale (du moins la biodiversité la plus visible) avec **820 espèces répertoriées dont 106 sont estimées patrimoniales** en raison de leur rareté, de leur niveau de protection ou de leur statut biologique défavorable.

Tableau XIII : Nombre d'espèces de chaque groupe observées sur la commune dans le cadre de l'IBC

Groupe d'espèces	Nombre total d'espèces recensées (+ bases de données)	Nombre d'espèces patrimoniales (protégées, menacées, déterminantes ZNIEFF etc.)	Nombre d'espèces exotiques envahissantes (+ bases de données)
Plantes vasculaires	487 (+ 130)	21 (+ 25)	4
Papillons	32	1	-
Libellules	30	5	-
Amphibiens	7	6	0
Reptiles	6	6	0
Oiseaux	109	32	0
Chauves-souris	8	8	-
Mammifères terrestres	11	2	2
TOTAL	690 (+ 130)	81 (+ 25)	6

Ils confirment le grand intérêt de la commune de Fay-aux-Loges en matière de biodiversité. La faune et la flore y sont très diversifiées. Cette richesse écologique n'est pas surprenante, la commune abritant un grand nombre de milieux naturels en bon état de conservation, sauvages et complémentaires : vastes boisements, prairies, friches, landes, cours d'eau, offrant de nombreuses possibilités d'accueil à la faune et à la flore.

Ce chiffre reste toutefois un minimum, tous les sites et tous les groupes ne pouvant être inventoriés. Des investigations plus approfondies sur les groupes étudiés ou sur d'autres groupes permettraient certes de cerner plus finement les enjeux de préservation de la commune. Néanmoins, le croisement des inventaires faunistiques et floristiques réalisés en 2022 permet déjà d'établir un premier diagnostic écologique des sites étudiés. Une fois posés, ces diagnostics doivent permettre d'orienter leur gestion, pour en conserver et en améliorer la biodiversité. La

réflexion sur la gestion a eu lieu en 2023 et est synthétisée pour chaque site dans une fiche annexée au présent rapport (cf. annexe 5).

Parmi les sites inventoriés pour l'IBC, plusieurs se démarquent avec des enjeux naturalistes importants : c'est principalement le cas du bois de la Courie, de Herbault, du Fond de Nestin, ainsi que de la Jonchère...

VI. Sensibilisation des habitants

La communication sur l'inventaire et la sensibilisation des Fayciens constituent un **volet essentiel de l'inventaire de biodiversité communale** puisqu'il permet aux habitants de s'approprier les richesses de leur territoire et les incite à mieux les protéger. Cette sensibilisation a été déclinée sous plusieurs formes :

1. des animations pour les enfants des écoles
2. des sorties grand public
3. une conférence grand public

1. Animations scolaires

Deux journées ont été réalisées, le but étant à la fois d'aborder la biodiversité de façon diversifiée et d'utiliser des accessoires naturalistes.

Le **7 avril** : quatre ateliers de 15 minutes ont été organisés pour quatre classes. Les thèmes abordés étaient : la découverte des traces et indices avec moulages, restes de nourriture (noisettes fendues, pommes de pin rongées, pelotes de réjection...), à identifier avec un guide Delachaux et Niestlé ; l'observation sous boîtes-loupes de litière forestière et le dessin des arthropodes présents ; la présentation de quelques plantes communes cueillies dans la cour de l'école et ses abords avec observation de certains détails (nervures plantain, silique capselle, crochets des fruits de bardane...) avec loupes de botaniste ; observation sous loupe binoculaire de larves d'éphémères et de libellules et identification avec une clé de détermination simplifiée. **92 élèves sensibilisés.**

Le **14 juin** : avec les quatre autres classes, une journée de prospection a été organisée sur les bords du canal. Après une introduction sur la biodiversité, différentes observations ont été réalisées, avec boîtes loupes, loupes de botaniste et filets à papillons. Observation de la flore (silique capselle, latex chélidoine et usage, ortie dioïque et chaîne alimentaire, observation des fleurs tubulées et ligulées des pâquerettes, dissémination de graines de pissenlit avec observation des hameçons de l'akène...) ; capture de papillons et de libellules ; récolte des sept éléments de l'arbre (bourgeon, feuille, fleur, fruit, bois, écorce, galle) et explication de leur fonction ; écoute des chants et jeu avec appeaux. **95 élèves sensibilisés.**

2. Sortie grand public

Le **3 décembre**, organisation d'un atelier nichoirs. **Huit personnes sensibilisées.**

Le **6 mai** en soirée, participation à une conférence sur la nature au jardin, donnée par M. Mathias, membre du collectif *Le jardin faycien* et propriétaire des jardins de Noé. Projection de diapos sur la permaculture. **30 personnes** étaient présentes.

Le **7 mai** après-midi, encadrement d'une sortie à proximité de la ZAC et de l'aire de covoiturage avec découvertes faune flore (identification de quelques arbres à partir des feuilles, capture de papillons, pêche de la micro-faune aquatique dans l'étang...). **12 personnes** étaient présentes.

3. Conférence de restitution

Le **18 décembre 2023** s'est tenue la conférence de restitution des résultats de l'IBC à la salle de fêtes. **Une trentaine de personnes étaient présentes.** La soirée a permis d'échanger sur les résultats de l'IBC et d'admirer de nombreuses photos de faune et de flore prises par les Fayciens et exposées à cette occasion.

VII. Conclusion et perspectives

L'IBC a pu se dérouler comme prévu. Tous les sites choisis ont été inventoriés, plus de 800 espèces ont été répertoriées et de nombreuses espèces patrimoniales ont été recensées.

Les ateliers, animations, sorties naturalistes et conférence destinés à la sensibilisation des habitants se sont bien déroulés et ont touché environ 260 personnes.

L'IBC s'est clôturé le 18 décembre par la traditionnelle conférence grand public qui a permis à la chargée d'études de l'association de partager avec les plus motivés des Fayciens la connaissance du patrimoine naturel de leur commune, dans une ambiance conviviale.

La ville de Fay-aux-Loges a dorénavant un excellent outil en main pour pouvoir poursuivre son développement tout en préservant la biodiversité de son territoire.

Bibliographie

BINON M., CHAPELIN-VISCARDI J.-D., HORELLOU A. & LEMESLE B. 2015. – Liste rouge des Coléoptères menacés en région Centre – Val de Loire (Coleoptera). *L'Entomologiste*, 71 (6) : 401-421.

CHAPELIN-VISCARDI J.-D., BINON M., GAGNEPAIN J.-C. & LEROY J., 2020. – *Les punaises du Loiret. Hémiptères Pentatomoïdes*. Insectes & territoires, vol. 1. L'Entomologiste & la So.MOS, 232 p.

Cordier J. et Filoche S. 2016. – *Le catalogue de la flore vasculaire du Centre-Val de Loire, version mai 2016*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 21 p.

DREAL Centre-Val de Loire, en ligne. 2018. – *Guide des espèces et milieux déterminants en région Centre*. Document de la DREAL, version du 02/05/2018.

NATURE CENTRE & CBNBP, 2014. – *Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacés de la région Centre*. Orléans, 504 p.

Pujol D., Cordier J. & Moret J. 2007. – *Atlas de la flore sauvage du département du Loiret*. Collection Parthénope, Biotope, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 472 p.

SECCHI F., BINON M., GAGNEPAIN J.-C., GENEVOIX P. & ROUGON D., 2009. – *Les Coléoptères Carabidae du département du Loiret*. L'Entomologiste (suppl.). Paris, 48 p.

VARRAY S. (coord.). 2017. – *Liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne - version avril 2017*. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 18 p.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des espèces végétales recensés en 2022

ANNEXE 2 : Liste des espèces végétales connues dans la bibliographie

ANNEXE 3 : Liste des insectes observés en 2022

ANNEXE 4 : Liste des oiseaux recensés sur la commune

ANNEXE 5 : Fiches de gestion

ANNEXE 1 : Liste des espèces végétales observées en 2022

Liste rouge : LC préoccupation mineure, NT quasi menacée, VU vulnérable, EN en danger, CR en danger critique, NA non applicable, DD données insuffisantes, NE non évalué

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Déterminantes ZNIEFF	Protection régionale	Protection nationale	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Directive européenne	Rareté départementale	Rareté régionale	Messicole	Espèce Exotique Envahissante	Statut d'indigénat en région CVL	Bois de la Courte	La Chesnaie	La Jonchère	Le Château de Reully	Le Fond de Nestin-nord	Le Fond de Nestin-sud	Les Bourrassières	Les Prairies du Bourg	Les Terres vagues	L'Herbault	Moulin d'Avau
Sapindaceae	<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X	X	X	X			X			X	
Sapindaceae	<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	-	-	-	NA	LC	-	Commune	AR			Naturalisé								X			X
Sapindaceae	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	-	-	-	NA	LC	-	Très commune	C			Naturalisé							X	X			X
Asteraceae	<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène		X		X		X	X	X	X		X
Asteraceae	<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène	X								X		
Viburnaceae	<i>Adoxa moschatellina</i>	Moschatelline	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène									X		
Sapindaceae	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	-	-	-	NA	NA	-	/				Cultivé								X			
Rosaceae	<i>Agrimonia eupatoria</i>		-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X			X			X				X
Rosaceae	<i>Agrimonia procera</i>	Aigremoine élevée	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	X										
Poaceae	<i>Agrostis canina</i>	Agrostide des chiens	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	X					X			X		
Poaceae	<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide capillaire	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X	X		X					X		
Poaceae	<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène			X	X			X		X		
Lamiaceae	<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X			X		X		X	X		
Malvaceae	<i>Alcea rosea</i>	Rose trémière	-	-	-	NA	LC	-	/				Cultivé						X					
Alismataceae	<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Grand plantain d'eau	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène											X
Brassicaceae	<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène		X	X	X	X			X	X		
Amaryllidaceae	<i>Allium ursinum</i>	Ail des ours	X	-	-	LC	LC	-	Très rare	R			Indigène						X					
Amaryllidaceae	<i>Allium vineale</i>	Ail des vignes	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène		X		X			X			X	
Betulaceae	<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène			X			X					
Poaceae	<i>Alopecurus aequalis</i>	Vulpin roux	-	-	-	LC	LC	-	Rare	R			Indigène										X	
Poaceae	<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène	X	X			X	X				X	
Asteraceae	<i>Andryala integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène		X				X			X		X
Ranunculaceae	<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone des bois	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène			X			X			X		
Poaceae	<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X		X	X	X	X	X	X		X
Asteraceae	<i>Anthemis arvensis</i>	Anthémis des champs	-	-	-	LC	LC	-	/	RR			Indigène	X								X		
Poaceae	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Floue odorante	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X	X				X	X		X	X	
Apiaceae	<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil des bois	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène		X		X	X		X	X			
Rosaceae	<i>Aphanes arvensis</i>	Alchémille des champs	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C	3		Indigène		X							X		
Brassicaceae	<i>Arabidopsis thaliana</i>	Arabette de thalius	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène				X							
Asteraceae	<i>Arctium minus</i>	Bardane à petites têtes	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène								X			X
Poaceae	<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X		X		X	X	X	X		X
Asteraceae	<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène		X		X	X	X		X	X	X	X
Araceae	<i>Arum italicum</i>	Gouet d'Italie	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène							X	X			
Araceae	<i>Arum maculatum</i>		-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X			X			X	X			
Asparagaceae	<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge officinale	-	-	-	NA	LC	-	Très commune	AC			Naturalisé		X		X			X		X		

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Déterminantes ZNIEFF	Protection régionale	Protection nationale	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Directive européenne	Rareté départementale	Rareté régionale	Messicole	Espèce Exotique Envahissante	Statut d'indigénat en région CVL	Bois de la Courrie	La Chesnaie	La Jonchère	Le Château de Reuilly	Le Fond de Nestin-nord	Le Fond de Nestin-sud	Les Bourrassières	Les Prairies du Bourg	Les Terres vagues	L'Herbault	Moulin d'Avau
Amaranthaceae	<i>Atriplex prostrata</i>	Arroche hastée	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène		X									
Poaceae	<i>Avena fatua</i>	Avoine folle	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C	3		Indigène		X									
Poaceae	<i>Avenella flexuosa</i>	Foin tortueux	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène	X										
Lamiaceae	<i>Ballota nigra</i>	Ballote noire	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	X								X		X
Brassicaceae	<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune	-	-	-	LC	LC	-	Très commune				Indigène		X		X							
Asteraceae	<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X		X				X		X	
Berberidaceae	<i>Berberis aquifolium</i>	Faux Houx	-	-	-	NA	NA	-	Assez commune	R		Liste d'observation	Naturalisé							X	X			
Berberidaceae	<i>Berberis vulgaris</i>	Epine-vinette	X	-	-	LC	LC	-	Rare	RR			Indigène				X							
Lamiaceae	<i>Betonica officinalis</i>	Épiaire officinale	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X								X		
Betulaceae	<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X			X				X	X		
Asteraceae	<i>Bidens tripartita</i>	Bident trifolié	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène										X	
Poaceae	<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné	-	-	-	DD	DD	-	Très commune				Sans objet	X								X		
Poaceae	<i>Brachypodium rupestre</i>	Brachypode des rochers	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène					X						
Poaceae	<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X		X	X		X	X	X	X		
Poaceae	<i>Bromopsis ramosa</i>	Brome âpre	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	X										
Poaceae	<i>Bromus commutatus</i>	Brome variable	-	-	-	LC	LC	-	Rare	?			Indigène		X							X		
Poaceae	<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X	X						X	X	
Poaceae	<i>Bromus secalinus</i>	Brome faux-seigle	-	-	-	LC	LC	-	Rare	R			Indigène									X		
Cucurbitaceae	<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène			X	X	X			X		X	X
Poaceae	<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostide épigéios	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	X			X					X		
Plantaginaceae	<i>Callitriche</i>	Callitriche sp.	-	-	-	NE		-	/				Indigène									X		
Ericaceae	<i>Calluna vulgaris</i>	Callune	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X										
Ranunculaceae	<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène					X						
Campanulaceae	<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X	X	X		X	X			X		
Brassicaceae	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène		X		X					X		
Brassicaceae	<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène				X	X					X	
Brassicaceae	<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène					X			X		X	
Asteraceae	<i>Carduus nutans</i>	Chardon penché	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène		X									
Cyperaceae	<i>Carex acutiformis</i>	Laïche des marais	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	X				X						
Cyperaceae	<i>Carex divulsa</i>	Laïche écartée	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène											
Cyperaceae	<i>Carex flacca</i>	Laïche glauque	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X										
Cyperaceae	<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X	X		X	X			X	X	X	
Cyperaceae	<i>Carex leersii</i>	Laïche de Leers	-	-	-	DD	LC	-	?	?			Indigène										X	
Cyperaceae	<i>Carex nigra</i>	Laïche vulgaire	X	-	-	VU	LC	-	Rare	RR			Indigène									X		
Cyperaceae	<i>Carex otrubae</i>	Laïche cuivrée	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	X							X	X	X	
Cyperaceae	<i>Carex pallescens</i>	Laïche pâle	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène	X										
Cyperaceae	<i>Carex panicea</i>	Laïche millet	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène	X										
Cyperaceae	<i>Carex paniculata</i>	Laïche paniculée	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène								X			

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Déterminantes ZNIEFF	Protection régionale	Protection nationale	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Directive européenne	Rareté départementale	Rareté régionale	Messicole	Espèce Exotique Envahissante	Statut d'indigénat en région CVL	Bois de la Courrie	La Chesnaie	La Jonchère	Le Château de Reuilly	Le Fond de Nestin-nord	Le Fond de Nestin-sud	Les Bourrassières	Les Prairies du Bourg	Les Terres vagues	L'Herbault	Moulin d'Avau	
Cyperaceae	<i>Carex pilulifera</i>	Laïche à pilules	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AC			Indigène	X			X								
Cyperaceae	<i>Carex remota</i>	Laïche espacée	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène			X		X		X				X	
Cyperaceae	<i>Carex riparia</i>	Laïche des rives	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	X				X		X		X	X	X	
Cyperaceae	<i>Carex spicata</i>	Laïche en épis	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène								X				
Cyperaceae	<i>Carex sylvatica</i>	Laïche des bois	-	-	-	LC	LC	-	Commune	CC			Indigène	X			X			X					
Betulaceae	<i>Carpinus betulus</i>	Charme	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X		X	X	X	X	X	X	X		X	
Fagaceae	<i>Castanea sativa</i>	Chataignier	-	-	-	NA	LC	-	Commune	CC			Naturalisé				X					X			
Poaceae	<i>Catapodium rigidum</i>	Pâturin rigide	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène									X			
Asteraceae	<i>Centaurea decipiens</i>		-	-	-	DD	LC	-	?	AR			Indigène	X	X				X			X			
Asteraceae	<i>Centaurea groupe jacea</i>		-	-	-			-	Très commune				Indigène		X				X	X		X	X	X	
Asteraceae	<i>Centaurea scabiosa</i>	Centaurée scabieuse	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	X											
Gentianaceae	<i>Centaurium erythraea</i>	Petite centaurée commune	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X	X				X			X			
Caryophyllaceae	<i>Cerastium fontanum</i>	Céaïste commune	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène		X					X		X			
Caryophyllaceae	<i>Cerastium glomeratum</i>	Céaïste aggloméré	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène		X			X					X		
Poaceae	<i>Ceratochloa cathartica</i>	Brome faux Uniola	-	-	-	NA	NA	-	Très rare	RR			Naturalisé			X						X			
Ceratophyllaceae	<i>Ceratophyllum demersum</i>	Cornifle nageant	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène			X							X		
Apiaceae	<i>Chaerophyllum temulum</i>	Chérophylle penché	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène		X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Asteraceae	<i>Chamaemelum nobile</i>	Camomille romaine	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	RR			Indigène	X	X										
Papaveraceae	<i>Chelidonium majus</i>	Grande chélidoine	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène				X								
Amaranthaceae	<i>Chenopodium hybridum</i>	Chénopode à feuilles de Stramoine	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène									X			
Amaranthaceae	<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène		X			X	X			X			
Asteraceae	<i>Cichorium intybus</i>	Chicorée amère	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène			X							X		
Asteraceae	<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène		X	X	X	X	X		X	X	X		
Asteraceae	<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X		X	X	X	X						
Asteraceae	<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X	X	X	X	X			X	X	X	
Ranunculaceae	<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène				X		X	X	X			X	
Colchicaceae	<i>Colchicum autumnale</i>	Colchique d'automne	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène								X				
Asparagaceae	<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	X											
Convolvulaceae	<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène		X		X	X	X	X		X	X		
Convolvulaceae	<i>Convolvulus sepium</i>	Liset	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène		X	X		X	X		X	X			
Apiaceae	<i>Coriandrum sativum</i>	Coriandre cultivée	-	-	-	NA	NA	-	/				Cultivé		X										
Cornaceae	<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène			X		X	X	X	X		X	X	
Caryophyllaceae	<i>Corrigiola littoralis</i>	Corrigiole des grèves	-	-	-	LC	LC	-	Commune	R			Indigène									X			
Betulaceae	<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène			X	X		X	X	X				
Rosaceae	<i>Crataegus germanica</i>	Néflier	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	X								X			
Rosaceae	<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine à deux styles	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène			X									
Rosaceae	<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	
Asteraceae	<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	-	-	-	LC	LC	-	Assez rare	CCC			Indigène		X							X			

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Déterminantes ZNIEFF	Protection régionale	Protection nationale	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Directive européenne	Rareté départementale	Rareté régionale	Messicole	Espèce Exotique Envahissante	Statut d'indigénat en région CVL	Bois de la Courrie	La Chesnaie	La Jonchère	Le Château de Reuilly	Le Fond de Nestin-nord	Le Fond de Nestin-sud	Les Bourrassières	Les Prairies du Bourg	Les Terres vagues	L'Herbault	Moulin d'Avau
Asteraceae	<i>Crepis setosa</i>	Crépide hérissée	-	-	-	NA	LC	-	Assez commune	CC			Naturalisé		X									
Rubiaceae	<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croissette	-	-	-	LC	LC	-	Commune	CC			Indigène								X			
Poaceae	<i>Cynodon dactylon</i>	Chiendent pied-de-poule	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AC			Indigène				X							
Fabaceae	<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X				X				X		
Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	CCC			Indigène	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Orchidaceae	<i>Dactylorhiza maculata subsp. ericetorum</i>	Dactylorhize des bruyères	-	-	-	LC	NE	-	Commune	?			Indigène	X								X		
Poaceae	<i>Danthonia decumbens</i>	Danthonie	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	X										
Solanaceae	<i>Datura stramonium</i>		-	-	-	NA	NA	-	Très commune	AR			Naturalisé					X				X	X	
Apiaceae	<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X		X	X	X	X		X	X	X
Poaceae	<i>Deschampsia cespitosa</i>	Canche cespiteuse	-	-	-	LC	LC	-	Commune	C			Indigène	X				X					X	
Caryophyllaceae	<i>Dianthus armeria</i>	Oeillet velu	-	-	-	LC	LC	-	Commune	C			Indigène	X										
Plantaginaceae	<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène	X								X		
Poaceae	<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène									X		
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea communis</i>	Sceau de Notre Dame	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène			X		X	X	X		X		
Caprifoliaceae	<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène			X								X
Dryopteridaceae	<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryoptéris des chartreux	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AC			Indigène				X	X						
Dryopteridaceae	<i>Dryopteris dilatata</i>	Dryoptéris dilaté	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AR			Indigène					X						
Dryopteridaceae	<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X		X	X	X	X		X			
Poaceae	<i>Echinochloa crus-galli</i>	Échinochloé Pied-de-coq	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène									X	X	
Boraginaceae	<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène											
Cyperaceae	<i>Eleocharis palustris</i>	Scirpe des marais	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène										X	
Poaceae	<i>Elytrigia</i>	Chiendent	-	-	-	LC	LC	-	/						X		X			X	X	X		X
Onagraceae	<i>Epilobium ciliatum</i>	Épilobe cilié	-	-	-	NA	NA	-	Assez commune	R			Naturalisé	X				X						
Onagraceae	<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X			X	X		X	X	X		
Onagraceae	<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène									X		
Onagraceae	<i>Epilobium tetragonum subsp. lamyi</i>	Épilobe de Lamy	-	-	-	DD	LC	-	Très commune	? (CC)			Indigène		X						X			
Orchidaceae	<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactis à larges feuilles	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	X				X		X				
Equisetaceae	<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène		X									
Equisetaceae	<i>Equisetum palustre</i>	Prêle des marais	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène										X	
Ericaceae	<i>Erica cinerea</i>	Bruyère cendrée	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	X										
Asteraceae	<i>Erigeron annuus</i>		-	-	-	NA	NA	-	Assez commune	AR			Naturalisé									X		X
Asteraceae	<i>Erigeron canadensis</i>	Conyze du Canada	-	-	-	NA	NA	-	Très commune	CCC			Naturalisé		X			X	X			X		X
Asteraceae	<i>Erigeron sumatrensis</i>		-	-	-	NA	NA	-	Assez rare	AR			Naturalisé									X		
Geraniaceae	<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de cigue	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène		X			X				X		
Fabaceae	<i>Ervilia hirsuta</i>	Vesce hérissée	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène		X	X		X		X	X	X		
Apiaceae	<i>Eryngium campestre</i>	Chardon Roland	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène		X		X			X		X		
Celastraceae	<i>Euonymus europaeus</i>	Bonnet-d'évêque	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X	X	X	X			X	X		X
Asteraceae	<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire à feuilles de chanvre	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X		X			X		X	X		

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Déterminantes ZNIEFF	Protection régionale	Protection nationale	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Directive européenne	Rareté départementale	Rareté régionale	Messicole	Espèce Exotique Envahissante	Statut d'indigénat en région CVL	Bois de la Courrie	La Chesnaie	La Jonchère	Le Château de Reuilly	Le Fond de Nestin-nord	Le Fond de Nestin-sud	Les Bourrassières	Les Prairies du Bourg	Les Terres vagues	L'Herbault	Moulin d'Avau
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène	X			X					X		
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène				X	X			X	X		
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia dulcis</i>	Euphorbe douce	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	X			X					X		
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia esula</i>	Euphorbe éssule	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	RR			Indigène	X										
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil matin	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène											
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia stricta</i>	Euphorbe raide	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène			X			X					
Orobanchaceae	<i>Euphrasia stricta</i>	Euphrasia raide	-	-	-	DD	LC	-	Assez commune	R			Indigène	X								X		
Fagaceae	<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène	X										
Polygonaceae	<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée liseron	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X	X							X		
Poaceae	<i>Festuca heterophylla</i>	Fétuque hétérophylle	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	X							X			
Poaceae	<i>Festuca ovina</i>	Fétuque des moutons	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	RR			Indigène	X										
Poaceae	<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène		X					X		X		X
Ranunculaceae	<i>Ficaria verna</i>	Ficaire à bulbilles	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X			X	X	X	X	X	X	X	X
Asteraceae	<i>Filago germanica</i>		-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène		X							X		
Asteraceae	<i>Filago lutescens</i>	Cotonnière jaunâtre	X	-	-	LC	DD	-	Très rare	RRR			Indigène		X									
Rosaceae	<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène				X		X		X			
Rosaceae	<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X			X			X		X		
Rhamnaceae	<i>Frangula alnus</i>	Bourgène	-	-	-	LC	LC	-	Très commune				Indigène	X										
Oleaceae	<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Papaveraceae	<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène		X								X	
Amaryllidaceae	<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige	-	-	-	LC	LC	DH/V	Commune	R			Indigène				X			X	X			
Lamiaceae	<i>Galeopsis segetum</i>	Galéopsis douteux	X	-	-	VU	LC	-	Rare	RRR	2		Indigène									X		
Lamiaceae	<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéopsis tétrahit	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène				X					X		
Rubiaceae	<i>Galium album</i>	Gaillet dressé	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X		X		X	X	X	X	X	X
Rubiaceae	<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Rubiaceae	<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	?			Indigène	X									X	
Rubiaceae	<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X					X		X	X	X	
Rubiaceae	<i>Galium uliginosum</i>	Gaillet aquatique	-	-	-	LC	LC	-	Assez rare	R			Indigène				X							
Rubiaceae	<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X						X				
Fabaceae	<i>Genista anglica</i>	Genêt d'Angleterre	X	-	-	LC	LC	-	Assez rare	R			Indigène	X										
Fabaceae	<i>Genista tinctoria</i>	Genêt des teinturiers	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène	X										
Geraniaceae	<i>Geranium columbinum</i>	Géranium des colombes	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène		X									
Geraniaceae	<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X								X	X	
Geraniaceae	<i>Geranium molle</i>	Géranium à feuilles molles	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène		X							X		
Geraniaceae	<i>Geranium pusillum</i>	Géranium fluet	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène		X			X				X		
Geraniaceae	<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène											X
Geraniaceae	<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X
Geraniaceae	<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène						X				X	

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Déterminantes ZNIEFF	Protection régionale	Protection nationale	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Directive européenne	Rareté départementale	Rareté régionale	Messicole	Espèce Exotique Envahissante	Statut d'indigénat en région CVL	Bois de la Courrie	La Chesnaie	La Jonchère	Le Château de Reuilly	Le Fond de Nestin-nord	Le Fond de Nestin-sud	Les Bourrassières	Les Prairies du Bourg	Les Terres vagues	L'Herbault	Moulin d'Avau
Apiaceae	<i>Oreoselinum nigrum</i>	Persil des montagnes	X	Art. 1	-	NT	LC	-	Assez rare	RRR			Indigène									X	X	
Lamiaceae	<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun	-	-	-	LC	LC	-	Commune	C			Indigène							X				X
Asparagaceae	<i>Ornithogalum umbellatum</i>	Ornithogale en ombelle	-	-	-	LC	LC	-	Commune	?			Indigène	X										
Orobanchaceae	<i>Orobanche minor</i>	Orobanche du trèfle	-	-	-	LC	LC	-	Très rare	RR			Indigène							X				
Oxalidaceae	<i>Oxalis fontana</i>	Oxalide droit	-	-	-	NA	NA	-	Assez rare	?			Naturalisé	X										
Papaveraceae	<i>Papaver dubium</i>	Pavot douteux	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène		X									X
Papaveraceae	<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC	3		Indigène		X									
Urticaceae	<i>Parietaria officinalis</i>	Pariétaire officinale	-	-	-	DD	LC	-	?	?			Indigène											
Vitaceae	<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune	-	-	-	NA	NA	-	Assez rare	R		Avéree secondaire	Naturalisé	X				X						
Apiaceae	<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène							X			X	
Orobanchaceae	<i>Pedicularis sylvatica</i>	Pédiculaire des forêts	X	-	-	NT	LC	-	Assez rare	RR			Indigène	X										
Polygonaceae	<i>Persicaria amphibia</i>	Persicaire flottante	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène									X		
Polygonaceae	<i>Persicaria lapathifolia</i>	Renouée à feuilles de patience	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène									X		
Polygonaceae	<i>Persicaria maculosa</i>	Renouée Persicaire	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène		X							X		
Apiaceae	<i>Peucedanum gallicum</i>	Peucedan de France	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	X									X	
Poaceae	<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère faux-roseau	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X							X			
Poaceae	<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	?			Indigène	X										
Poaceae	<i>Phragmites australis</i>	Roseau	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène			X								
Asteraceae	<i>Picris hieracioides</i>	Picride éperviaire	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X			X		X	X	X		X
Asteraceae	<i>Pilosella officinarum</i>		-	-	-	LC	LC	-	/	CCC			Indigène	X						X				
Pinaceae	<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime	-	-	-	NA	LC	-	/				Cultivé	X										
Pinaceae	<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	-	-	-	NA	LC	-	/	AC			Naturalisé	X			X					X		
Plantaginaceae	<i>Plantago coronopus</i>	Plantain Corne-de-cerf	-	-	-	LC	LC	-	Commune	C			Indigène	X									X	
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X	X		X		X	X	X	X	
Plantaginaceae	<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Plantaginaceae	<i>Plantago media</i>	Plantain moyen	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AR			Indigène			X								
Orchidaceae	<i>Platanthera chlorantha</i>	Orchis vert	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène					X		X				
Poaceae	<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X			X	X				X	X	
Poaceae	<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X			X			X			X	
Poaceae	<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X	X		X		X	X	X			
Poaceae	<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X	X		X			X		X	X	
Polygalaceae	<i>Polygala serpyllifolia</i>	Polygala à feuilles de serpollet	-	-	-	LC	LC	-	Rare	R			Indigène	X										
Polygalaceae	<i>Polygala vulgaris</i>	Polygala commun	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène	X			X							
Asparagaceae	<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X		X	X		X		X	X		
Polygonaceae	<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène		X		X					X		
Polypodiaceae	<i>Polypodium vulgare/interjectum</i>	Polypode	-	-	-	LC	LC	-	Commune				Indigène			X								
Salicaceae	<i>Populus</i>	Peuplier cultivé	-	-	-	NA	NA	-	/				Cultivé		X			X		X				X
Salicaceae	<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	-	-	-	NA	LC	-		RR			Naturalisé				X							

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Déterminantes ZNIEFF	Protection régionale	Protection nationale	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Directive européenne	Rareté départementale	Rareté régionale	Messicole	Espèce Exotique Envahissante	Statut d'indigénat en région CVL	Bois de la Courrie	La Chesnaie	La Jonchère	Le Château de Reuilly	Le Fond de Nestin-nord	Le Fond de Nestin-sud	Les Bourrassières	Les Prairies du Bourg	Les Terres vagues	L'Herbault	Moulin d'Avau
Salicaceae	<i>Populus nigra</i>	Peuplier commun noir	X	-	-	LC	LC	-	Commune	R			Indigène				X							
Salicaceae	<i>Populus tremula</i>	Peuplier Tremble	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X	X		X	X			X	X		
Salicaceae	<i>Populus x canescens</i>	Peuplier grisard	-	-	-	NA		-	Assez commune	R			Naturalisé								X			
Potamogetonaceae	<i>Potamogeton natans/polygonifolius</i>	Potamot sp.	-	-	-	LC	LC	-	/				Indigène										X	
Rosaceae	<i>Potentilla erecta</i>	Potentille tormentille	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X								X		
Rosaceae	<i>Potentilla neglecta</i>	Potentille négligée	-	-	-	DD	LC	-	Très commune	AR			Indigène		X			X						
Rosaceae	<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X		X	X		X	X	X	X	X
Rosaceae	<i>Potentilla sterilis</i>	Potentille faux fraisier	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X			X	X				X		
Rosaceae	<i>Poterium sanguisorba</i>	Pimprenelle à fruits réticulés	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène							X	X			
Primulaceae	<i>Primula veris</i>	Coucou	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X		X	X	X	X	X	X	X	
Lamiaceae	<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X			X					X	X	
Rosaceae	<i>Prunus avium</i>	Merisier vrai	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X		X	X			X				X
Rosaceae	<i>Prunus cerasifera</i>	Prunier myrobolan	-	-	-	NA	NA	-	/				Cultivé									X		
Rosaceae	<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	-	-	-	NA	NA	-	/				Cultivé				X			X	X			
Rosaceae	<i>Prunus spinosa</i>	Épine noire	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Dennstaedtiaceae	<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X	X			X				X		
Asteraceae	<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X	X				X					
Boraginaceae	<i>Pulmonaria longifolia</i>	Pulmonaire à feuilles longues	-	-	-	LC	LC	-	Commune	C			Indigène	X		X	X							
Rosaceae	<i>Pyrus communis subsp. pyraeaster</i>	Poirier sauvage	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	X								X		
Fagaceae	<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	-	-	-	LC	LC	-	/	CCC			Indigène	X			X		X			X		
Fagaceae	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Fagaceae	<i>Quercus rubra</i>	Chêne rouge d'Amérique	-	-	-	NA	NA	-	/				Cultivé	X										
Linaceae	<i>Radiola linoides</i>	Radiole faux-lin	X	-	-	NT	LC	-	Rare	RR			Indigène	X										
Ranunculaceae	<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ranunculaceae	<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X	X		X	X	X	X	X	X	X	
Ranunculaceae	<i>Ranunculus flammula</i>	Renoncule flammette	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X								X	X	
Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X		X	X		X	X	X	X	X	
Ranunculaceae	<i>Ranunculus sardous</i>	Renoncule sarde	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène									X	X	
Resedaceae	<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène		X									X
Resedaceae	<i>Reseda luteola</i>	Réséda jaunâtre	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène											X
Polygonaceae	<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	-	-	-	NA	NA	-	Commune	AR		Avérée secondaire	Naturalisé				X							
Orobanchaceae	<i>Rhinanthus minor</i>	Petit cocriste	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	X						X		X		
Grossulariaceae	<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène				X		X	X	X			
Fabaceae	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	-	-	-	NA	NA	-	Très commune	CC		Avérée secondaire	Naturalisé	X		X	X			X		X		
Brassicaceae	<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène			X								
Brassicaceae	<i>Rorippa palustris</i>	Rorippe faux-cresson	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène										X	
Rosaceae	<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X			X	X					X	
Rosaceae	<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	-	-	-	DD	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X			X	X		X	X	X		X

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Déterminantes ZNIEFF	Protection régionale	Protection nationale	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Directive européenne	Rareté départementale	Rareté régionale	Messicole	Espèce Exotique Envahissante	Statut d'indigénat en région CVL	Bois de la Courrie	La Chesnaie	La Jonchère	Le Château de Reuilly	Le Fond de Nestin-nord	Le Fond de Nestin-sud	Les Bourrassières	Les Prairies du Bourg	Les Terres vagues	L'Herbault	Moulin d'Avau	
Rosaceae	<i>Rubus caesius</i>	Rosier bleue	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène								X		X		
Rosaceae	<i>Rubus gr. fruticosus</i>		-	-	-			-	Très commune				Indigène	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Rosaceae	<i>Rubus ulmifolius</i>		-	-	-	DD	LC	-	/	?			Indigène									X			
Polygonaceae	<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X		X	X		X	X	X	X	X	
Polygonaceae	<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène		X			X	X				X		
Polygonaceae	<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X	X		X					X	X	X	
Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène		X								X		
Polygonaceae	<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène		X		X		X				X		
Polygonaceae	<i>Rumex sanguineus</i>	Patience sanguine	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène			X	X					X	X		
Asparagaceae	<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	-	-	-	LC	LC	DH/V	Très commune	C			Indigène	X			X			X	X	X			
Salicaceae	<i>Salix alba</i>	Saule blanc	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène		X				X		X		X	X	
Salicaceae	<i>Salix atrocinerea</i>	Saule à feuilles d'Olivier	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X	X		X			X	X	X	X	X	
Salicaceae	<i>Salix aurita</i>	Saule à oreillettes	X	-	-	LC	LC	-	Assez commune	RR			Indigène	X											
Salicaceae	<i>Salix babylonica</i>	Saule de Babylone	-	-	-	NA	NA	-	/				Cultivé												
Salicaceae	<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène										X		
Salicaceae	<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène					X		X	X	X	X	X	
Viburnaceae	<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saxifragaceae	<i>Saxifraga granulata</i>	Saxifrage granulé	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	X	X					X			X		
Caprifoliaceae	<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse colombarie	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène			X				X					
Poaceae	<i>Schedonorus arundinaceus</i>	Fétuque Roseau	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	X	X		X		X			X	X	X	
Caryophyllaceae	<i>Scleranthus annuus</i>	Gnavelle annuelle	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène		X										
Asteraceae	<i>Scorzonera humilis</i>	Scorsonère des prés	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	X											
Scrophulariaceae	<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène						X			X			
Scrophulariaceae	<i>Scrophularia canina</i>	Scrofulaire des chiens	X	-	-	LC	LC	-	Assez rare	RR			Indigène				X								
Scrophulariaceae	<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X			X	X							
Lamiaceae	<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire casquée	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène			X									
Lamiaceae	<i>Scutellaria minor</i>	Petite scutellaire	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène	X											
Asteraceae	<i>Senecio sylvaticus</i>	Séneçon des bois	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène									X			
Asteraceae	<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène		X		X	X				X	X		
Asteraceae	<i>Serratula tinctoria</i>	Serratule des teinturiers	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	X											
Poaceae	<i>Setaria pumila</i>	Sétaire glauque	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène									X			
Rubiaceae	<i>Sherardia arvensis</i>	Rubéole des champs	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène												
Apiaceae	<i>Silaum silaus</i>	Silaüs des prés	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène										X		
Caryophyllaceae	<i>Silene baccifera</i>	Cucubale couchée	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène				X		X						
Caryophyllaceae	<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X		X				X	X		X	
Apiaceae	<i>Sison amomum</i>	Sison	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène						X						
Brassicaceae	<i>Sisymbrium officinale</i>	Herbe aux chantres	-	-	-	LC	LC	-	Commune	C			Indigène							X					
Solanaceae	<i>Solanum dulcamara</i>	Douce amère	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X					X		X		X		

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Déterminantes ZNIEFF	Protection régionale	Protection nationale	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Directive européenne	Rareté départementale	Rareté régionale	Messicole	Espèce Exotique Envahissante	Statut d'indigénat en région CVL	Bois de la Courrie	La Chesnaie	La Jonchère	Le Château de Reuilly	Le Fond de Nestin-nord	Le Fond de Nestin-sud	Les Bourrassières	Les Prairies du Bourg	Les Terres vagues	L'Herbault	Moulin d'Avau	
Fabaceae	<i>Ulex minor</i>	Ajonc nain	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	X											
Ulmaceae	<i>Ulmus minor</i>		-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène		X	X	X				X	X			
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Lentibulariaceae	<i>Utricularia australis</i>	Utriculaire citrine	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène										X		
Caprifoliaceae	<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X			X	X	X						
Caprifoliaceae	<i>Valerianella locusta</i>	Mache doucette	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène		X										
Scrophulariaceae	<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène									X			
Scrophulariaceae	<i>Verbascum virgatum</i>	Molène fausse-blattaire	-	-	-	LC	LC	-	Rare	RR			Indigène			X									
Verbenaceae	<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène		X	X			X		X	X			X
Plantaginaceae	<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène		X			X							
Plantaginaceae	<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit chêne	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	X			X				X				
Plantaginaceae	<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène				X								
Plantaginaceae	<i>Veronica officinalis</i>	Véronique officinale	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X			X								
Plantaginaceae	<i>Veronica peregrina</i>	Véronique voyageuse	-	-	-	NA	NA	-	Assez commune	RR			Naturalisé	X									X		
Plantaginaceae	<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	-	-	-	NA	NA	-	Très commune	CCC			Naturalisé		X		X	X				X			
Plantaginaceae	<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet	-	-	-	LC	LC	-	Commune	C			Indigène	X								X			
Plantaginaceae	<i>Veronica sublobata</i>	Véronique à feuilles presque lobées	-	-	-	LC	LC	-	?	?			Indigène							X	X				
Viburnaceae	<i>Viburnum lantana</i>	Viorne mancienne	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène			X									X
Viburnaceae	<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène	X				X							
Fabaceae	<i>Vicia angustifolia</i>	Vesce à feuilles étroites	-	-	-	LC	LC	-	?	?			Indigène		X										
Fabaceae	<i>Vicia cracca</i>	Vesce cracca	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène		X						X		X		
Fabaceae	<i>Vicia segetalis</i>	Vesce des moissons	-	-	-	DD	LC	-	/	? (CC)			Indigène		X		X	X		X	X	X	X		
Fabaceae	<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X		X		X			X	X			
Fabaceae	<i>Vicia villosa</i>	Vesce velue	-	-	-	NA	LC	-	Assez rare	RR			Indigène		X										
Apocynaceae	<i>Vinca major</i>	Grande pervenche	-	-	-	NA	LC	-	?				Cultivé	X											
Apocynaceae	<i>Vinca minor</i>	Petite pervenche	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X			X								
Violaceae	<i>Viola arvensis</i>	Pensée des champs	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène		X							X			
Violaceae	<i>Viola odorata</i>	Violette odorante	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X			X			X	X	X			
Violaceae	<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette des bois	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X			X			X					
Violaceae	<i>Viola riviniana</i>	Violette de Rivinus	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	X											
Santalaceae	<i>Viscum album</i>	Gui des feuillus	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène				X	X		X	X				X
Vitaceae	<i>Vitis vinifera</i>	Vigne cultivée	-	-	-	LC	LC	-	?	RR			Indigène					X							
Poaceae	<i>Vulpia bromoides</i>	Vulpie queue-d'écureuil	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	X	X										
Poaceae	<i>Vulpia myuros</i>		-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène		X							X			

ANNEXE 2 : Liste des espèces végétales connues dans la bibliographie

Liste rouge : LC préoccupation mineure, NT quasi menacée, VU vulnérable, EN en danger, CR en danger critique, NA non applicable, DD données insuffisantes, NE non évalué

Nom scientifique	Nom commun	Déterminantes ZNIEFF	Protection régionale	Protection nationales	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Directive européenne	Rareté départementale	Rareté en région CVL	Messicole	EEE	Statut d'indigénat en région CVL	Dernière année	source
<i>Aira caryophylla</i>	Canche caryophyllée	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	2021	CBNBP
<i>Aira praecox</i>	Canche printanière	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	2018	CBNBP
<i>Amaranthus blitum</i>	Amarante livide	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	2001	CBNBP
<i>Amaranthus hybridus</i>	Amarante hybride	-	-	-	NA	NA	-	Très commune	C			Naturalisé	2015	CBNBP
<i>Amaranthus retroflexus</i>	Amarante réfléchie	-	-	-	NA	NA	-	Très commune	AR			Naturalisé	2001	CBNBP
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique des bois	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	2002	CBNBP
<i>Anthoxanthum aristatum</i>	Flouve aristée	-	-	-	DD	LC	-	Très rare	RR			Indigène	2001	CBNBP
<i>Anthyllis vulneraria</i>	Anthyllide vulnéraire	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	2000	CBNBP
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	2020	CBNBP
<i>Arnica montana</i>	Arnica des montagnes	X	Art. 1	-	CR	LC	-	Assez commune	RRR			Indigène	2018	CBNBP
<i>Asperula cynanchica</i>	Herbe à l'esquinancie	-	-	-	LC	LC	-	Commune	R			Indigène	2012	CBNBP
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Doradille rue des murailles	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	2000	CBNBP
<i>Asplenium trichomanes</i>	Capillaire des murailles	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	2000	CBNBP
<i>Avenula pubescens</i>	Avoine pubescente	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	2016	CBNBP
<i>Berteroa incana</i>	Alysson blanc	-	-	-	NA	NA	-	Commune	R			Naturalisé	2000	CBNBP
<i>Bidens frondosa</i>	Bident à fruits noirs	-	-	-	NA	NA	-	Très commune	AR			Naturalisé	2000	CBNBP
<i>Briza minor</i>	Petite amourette	X	-	-	EN	LC	-	Très commune	RRR			Indigène	2001	CBNBP
<i>Bromopsis erecta</i>	Brome érigé	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	2020	CBNBP
<i>Carex caryophylla</i>	Laïche printanière	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	2017	CBNBP
<i>Carex leporina</i>	Laïche patte-de-lièvre	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	2001	CBNBP
<i>Carex pallescens</i>	Laïche pâle	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène	2018	CBNBP
<i>Centaurea nigra</i>	Centaurée noire	-	-	-		DD	-	Commune				Sans objet	2001	CBNBP
<i>Cerastium brachypetalum</i>	Céraiste à pétales courts	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	2021	CBNBP
<i>Cirsium dissectum</i>	Cirse des prairies, Cirse Anglais, Cirse d'Angleterre	X	-	-	LC	LC	-	Assez commune	RRR			Indigène	2001	CBNBP
<i>Cistus umbellatus</i>	Hélianthème en ombelle	X	Art. 1	-	NT	LC	-	Rare	RRR			Indigène	2018	CBNBP
<i>Cladanthus mixtus</i>	Camomille mixte, Camomille bicolore	-	-	-	LC	LC	-	Assez rare	RR			Indigène	2001	CBNBP
<i>Clinopodium vulgare</i>	Sariette commune	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	2001	CBNBP
<i>Coronilla varia</i>	Coronille changeante	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AR			Indigène	2018	CBNBP
<i>Cuscuta epithimum</i>	Cuscute à petites fleurs	-	-	-	LC	LC	-	Très rare	RR			Indigène	2018	CBNBP
<i>Cyperus fuscus</i>	Souchet brun	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	2000	CBNBP
<i>Digitaria ischaemum</i>	Digitaire glabre	-	-	-	LC	LC	-	Assez rare	RR			Indigène	2001	CBNBP
<i>Elytrigia campestris</i>	Chiendent des champs	-	-	-	LC	LC	-	Commune	?			Indigène	2020	CBNBP
<i>Elytrigia intermedia x campestris</i>		-	-	-	-	-	-	?	?				2021	CBNBP
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent commun	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	?			Indigène	2000	CBNBP
<i>Eryngium campestre</i>	Chardon Roland	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	2021	CBNBP

<i>Euphorbia exigua</i>	Euphorbe fluette	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	2001	CBNBP
<i>Euphorbia maculata</i>	Euphorbe de Jovet	-	-	-	NA	NA	-	Assez rare	R			Naturalisé	2001	CBNBP
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe omblette	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	2001	CBNBP
<i>Festuca filiformis</i>	Fétuque capillaire	-	-	-	LC	LC	-	Assez rare	AR			Indigène	2018	CBNBP
<i>Goodyera repens</i>	Goodyère rampante	-	-	-	NA	LC	-	Assez rare	RRR			Naturalisé	2001	CBNBP
<i>Helminthotheca echioides</i>	Picride fausse Vipérine	-	-	-	NT	LC	-	Très commune	C			Indigène	2001	CBNBP
<i>Herniaria glabra</i>	Herniaire glabre	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène	2012	CBNBP
<i>Hieracium sabaudum</i>	Épervière de Savoie	-	-	-	NE	-	-	Assez commune	AR			Sans objet	2001	CBNBP
<i>Holosteum umbellatum</i>	Holostée en ombelle	X	-	-	NT	LC	-	Assez rare	RR			Indigène	2000	CBNBP
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe sauvage	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	2012	CBNBP
<i>Hylotelephium telephium</i>		-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	2020	CBNBP
<i>Hypericum hirsutum</i>	Millepertuis velu	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène	2002	CBNBP
<i>Hypochaeris glabra</i>	Porcelle glabre	-	-	-	LC	LC	-	Rare	R			Indigène	2001	CBNBP
<i>Juncus capitatus</i>	Jonc à inflorescence globuleuse, Jonc capité, Jonc en tête	X	-	-	EN	LC	-	Très rare	RR			Indigène	2001	CBNBP
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	2000	CBNBP
<i>Lathyrus aphaca</i>	Gesse aphyllé, Gesse sans feuilles	-	-	-	DD	LC	-	Assez rare	AR			Indigène	2000	CBNBP
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	-	-	-	NA	LC	-	Assez commune	R			Naturalisé	2018	CBNBP
<i>Lathyrus linifolius</i>	Gesse des montagnes	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	2015	CBNBP
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CC			Indigène	2020	CBNBP
<i>Leontodon saxatilis</i>	Liondent faux-pissenlit, Léontodon des rochers	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène	2018	CBNBP
<i>Lipandra polysperma</i>	Limoine	-	-	-	DD	LC	-	Très commune	C			Indigène	2001	CBNBP
<i>Logfia gallica</i>	Cotonnière de France	X	-	-	EN	LC	-	Très rare	RRR			Indigène	2001	CBNBP
<i>Logfia minima</i>	Cotonnière naine	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	2018	CBNBP
<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	2021	CBNBP
<i>Matricaria chamomilla</i>	Matricaire Camomille	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AR			Indigène	2017	CBNBP
<i>Mibora minima</i>	Mibora naine	-	-	-	LC	LC	-	Commune	R	3		Indigène	2000	CBNBP
<i>Milium effusum</i>	Millet diffus	-	-	-	LC	LC	-	Assez rare	R			Indigène	2002	CBNBP
<i>Myosurus minimus</i>	Queue-de-souris naine, Ratoncule	X	-	-	LC	LC	-	Assez rare	RR			Indigène	2000	CBNBP
<i>Nardus stricta</i>	Nard raide, Poil-de-bouc	X	-	-	LC	LC	-	Assez rare	RR			Indigène	2001	CBNBP
<i>Oenothera</i>		-	-	-	-	-	-	-	-			-	2018	CBNBP
<i>Omalothea sylvatica</i>	Gnaphale des bois	-	-	-	EN	LC	-	Rare	RRR			Indigène	2001	CBNBP
<i>Onobrychis viciifolia</i>	Sainfoin	-	-	-	NA	LC	-	Rare	RR			Naturalisé	2018	CBNBP
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse commun, Langue de serpent, Ophioglosse Langue-de-serpent	X	Art. 1	-	VU	LC	-	Rare	RR			Indigène	2002	CBNBP
<i>Orchis purpurea</i>	Orchis pourpre	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	2002	CBNBP
<i>Ornithopus perpusillus</i>	Ornithope délicat	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	2021	CBNBP
<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale, Fougère fleurie	X	Art. 1	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	2013	CBNBP
<i>Oxybasis rubra</i>	Ansérine rouge	X	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	2001	CBNBP
<i>Persicaria hydropiper</i>	Renouée Poivre d'eau	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	2001	CBNBP
<i>Petrorhagia prolifera</i>	Oeillet prolifère	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	2021	CBNBP
<i>Phleum nodosum</i>	Fléole noueuse, Fléole de Bertoloni	-	-	-	LC	LC	-	?	AC			Indigène	2015	CBNBP
<i>Pimpinella saxifraga</i>	Petit boucage	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	2019	CBNBP
<i>Plantago arenaria</i>	Plantain des sables, Plantain scabre	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	RR			Indigène	2000	CBNBP
<i>Platanthera bifolia</i>	Platanthère à deux feuilles	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	RR			Indigène	2001	CBNBP
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier cultivé	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	2001	CBNBP
<i>Potamogeton natans</i>	Potamot nageant	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	2015	CBNBP

<i>Potamogeton polygonifolius</i>	Potamot à feuilles de renouée	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	2015	CBNBP
<i>Potentilla indica</i>	Fraisier de Duchesne	-	-	-	NA	NA	-	Très rare	RRR			Naturalisé	2015	CBNBP
<i>Potentilla verna</i>	Potentille de Tabernaemontanus	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène	2021	CBNBP
<i>Primula elatior</i>	Primevère élevée, Coucou des bois	X	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	2002	CBNBP
<i>Prunus spinosa</i>	Épine noire	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	CCC			Indigène	2021	CBNBP
<i>Psammophiliella muralis</i>	Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	2001	CBNBP
<i>Pseudofumaria lutea</i>	Corydale jaune, Fumeterre jaune	-	-	-	NA	NA	-	-	RRR			Naturalisé	2000	CBNBP
<i>Ranunculus auricomus</i>	Renoncule à tête d'or	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène	2000	CBNBP
<i>Ranunculus hederaceus</i>	Renoncule à feuilles de lierre, Renoncule lierre	X	-	-	VU	LC	-	Non revu	RR			Indigène	2001	CBNBP
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	2000	CBNBP
<i>Raphanus raphanistrum</i>	Ravenelle	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	2001	CBNBP
<i>Rhinanthus angustifolius</i>	Rhinanthe à feuilles étroites	-	-	-	NE	LC	-		RRR			Sans objet	2000	CBNBP
<i>Rhinanthus minor</i>	Petit cocriste	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	2021	CBNBP
<i>Sagina apetala</i>	Sagine apétale	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	2000	CBNBP
<i>Sanicula europaea</i>	Sanicle d'Europe	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	2012	CBNBP
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AR			Indigène	2000	CBNBP
<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse colombarie	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène	2020	CBNBP
<i>Scilla bifolia</i>	Scille à deux feuilles, Étoile bleue	X	Art. 1	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	2000	CBNBP
<i>Scorzoneroïdes autumnalis</i>	Liondent d'automne	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène	2017	CBNBP
<i>Sedum forsterianum</i>	Orpin de Forster	-	-	-	DD	LC	-	Rare	RR			Indigène	2021	CBNBP
<i>Sedum rubens</i>	Orpin rougeâtre	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	AR			Indigène	2021	CBNBP
<i>Sedum rupestre</i>	Orpin réfléchi	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	2017	CBNBP
<i>Sesamoides purpurascens</i>	Astérocarpe blanchâtre	X	-	-	NT	LC	-	Assez commune	RR			Indigène	2018	CBNBP
<i>Setaria italica subsp. Viridis</i>	Sétaire verte	-	-	-	LC	LC	-		R			Indigène	2001	CBNBP
<i>Silene vulgaris subsp. Vulgaris</i>	Tapotte	-	-	-	NA	LC	-		C			Indigène	2000	CBNBP
<i>Spartium junceum</i>	Genêt d'Espagne	-	-	-	NA	LC	-					Cultivé	2018	CBNBP
<i>Spergula arvensis</i>	Spergule des champs	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	2001	CBNBP
<i>Stachys arvensis</i>	Épiaire des champs	-	-	-	LC	LC	-	Assez rare	R			Indigène	2001	CBNBP
<i>Stachys recta</i>	Épiaire droite	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	2000	CBNBP
<i>Stellaria alsine</i>	Stellaire des sources	X	-	-	LC	LC	-	Très rare	R			Indigène	2013	CBNBP
<i>Teesdalia nudicaulis</i>	Téedalie à tige nue	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	2021	CBNBP
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune	X	Art. 1	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	2002	CBNBP
<i>Thymus praecox</i>	Thym précoce	-	-	-	DD	-	-	Assez commune	AR				2021	CBNBP
<i>Thymus pulegioides</i>		-	-	-	LC	LC	-	Très commune	AC			Indigène	2012	CBNBP
<i>Torilis japonica</i>	Torilis faux-cerfeuil	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	2019	CBNBP
<i>Valeriana dioica</i>	Valériane dioïque	X	-	-	LC	LC	-	Rare	R			Indigène	2002	CBNBP
<i>Verbascum densiflorum</i>	Molène à fleurs denses	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	RR			Indigène	2018	CBNBP
<i>Veronica agrestis</i>	Véronique agreste	-	-	-	DD	LC	-	-	RR			Indigène	2000	CBNBP
<i>Veronica anagallis-aquatica</i>	Mouron aquatique	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	2000	CBNBP
<i>Veronica angustifolia</i>		-	-	-	-	-	-	Assez rare	-			Indigène	2002	CBNBP
<i>Veronica beccabunga</i>	Cresson de cheval	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AR			Indigène	2000	CBNBP
<i>Veronica scutellata</i>	Véronique à écus, Véronique à écusson	-	-	-	LC	LC	-	Commune	AC			Indigène	2001	CBNBP
<i>Vicia lathyroides</i>	Vesce printannière	X	-	-	LC	LC	-	Assez rare	RR			Indigène	2001	CBNBP
<i>Vicia lutea</i>	Vesce jaune	-	-	-	LC	LC	-	Assez commune	R			Indigène	2000	CBNBP
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	-	-	-	LC	NA	-	Très commune	CC			Indigène	2016	CBNBP

<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	2015	CBNBP
<i>Vinca minor</i>	Petite pervenche	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	2002	CBNBP
<i>Viola hirta</i>	Violette hérissée	-	-	-	LC	LC	-		AC			Indigène	2017	CBNBP
<i>Viola riviniana</i>	Violette de Rivinus	-	-	-	LC	LC	-	Très commune	C			Indigène	2016	CBNBP
<i>Viola tricolor</i>	Pensée sauvage	-	-	-	NE	LC	-	Assez rare				Sans objet	2000	CBNBP

ANNEXE 3 : Liste des insectes recensés

Liste des papillons

Nom latin	Nom commun	Déterminantes ZNIEFF	Statuts de protections	Liste rouge régionale	Directive "H-F-F"	Bois de la Courie	La Chesnaie	La Jonchère	Le Château de Reuilly	Le Fond de Nestin-nord	Le Fond de Nestin-sud	Les Bourrassières	Les Prairies du Bourg	Les Terres vagues	L'Herbault	Moulin d'Avau
Rhopalocères (papillons de jour)																
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour			LC		x		x	x			x	x	x	x	
<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue			NT												x
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore			LC		x	x						x			x
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne			LC		x		x	x		x			x	x	
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail			LC			x				x					
<i>Brintesia circe</i>	Silène			LC		x								x		
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns			LC					X							x
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun			LC			x				x	x		x	x	
<i>Colias crocea</i>	Souci			LC			x				x					
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron			LC		X			x		x	x	x			x
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé			LC			x									
<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré			LC		X	X								X	
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère			LC		x							x	x		x
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la moutarde			LC		X					x	x		X		
<i>Limnitis camilla</i>	Petit sylvain			LC		X		X								
<i>Limnitis reducta</i>	Sylvain azuré			LC		X										
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun			LC		X							x			
<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux			LC			X	X			X	X		X		
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil			LC		X		x			x	x				x
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil			LC		x			x		x			x		
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande tortue			LC		X						x		x		x
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine			LC				X						x		
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis			LC		x	x					x	x	x		x
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou			LC												
<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet			LC				X			x					
<i>Polygona c-album</i>	Gamma			LC		x		x				x		x		
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun			LC			x	x				x			x	
<i>Pyrgus malvae</i>	Hespérie de l'Ormière			LC		x										
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis			LC		x	x				x		x	X	x	
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque			LC		x										
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain			LC		X	X				x				x	
<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des chardons			LC			X				X			x		

Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Art. 3	LC	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	X	Art. 3	VU	-											
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	-	Art. 3	LC	-											
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-	Art. 3	LC	-		X			X	X	X		X	X	
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	-	-	LC	-											
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	-	LC	-	X		X					X	X		
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	-	Art. 3	LC	-											
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	-	Art. 3	VU	-								X			
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	-	Art. 3	NT	-					X						
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	X	Art. 3		DO/I											
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	-	Art. 3	LC	-	X	X	X	X	X	X		X	X		X
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	-	-	LC	-	X		X		X	X			X	X	X
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	-	-		-			X		X						
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	-	LC	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	-	Art. 3	LC	-			X			X		X			
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	X	Art. 3		DO/I											
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	X	Art. 3	VU	-											
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	-	Art. 3	LC	-			X			X					X
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	X	Art. 3	VU	-		X								X	
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	-	Art. 3	LC	-											
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	-	Art. 3	LC	-											X
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Art. 3	LC	-		X				X				X	
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	X	Art. 3	LC	-		X			X		X				
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	-	Art. 3	LC	-	X				X		X		X	X	
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	-	Art. 3	NT	-		X		X			X			X	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	-	Art. 3	LC	-											
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	-	Art. 3	LC	-			X		X	X			X		
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	-	Art. 3	LC	-							X				
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	X	Art. 3	LC	DO/I			X								
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	-	LC	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	-	Art. 3	LC	-	X		X			X		X			
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	Art. 3	LC	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	Art. 3	LC	-	X	X	X	X	X		X		X	X	X
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	-	Art. 3	LC	-			X								
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	-	Art. 3	LC	-	X		X			X					X
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	-	Art. 3	CR	DO/I											
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	Art. 3	LC	-		X			X		X	X		X	X
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	-	Art. 3	LC	-											
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	-	-	NT	-											
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	-	Art. 3	LC	-	X		X	X	X		X	X			X
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	X	Art. 3	NT	-			X								
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	-	Art. 3	LC	DO/I	X							X			
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	-	Art. 3	LC	DO/I	X			X		X			X		
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	-	Art. 3	LC	-			X	X			X	X	X	X	X

Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	-	LC	-		X		X			X			X
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	-	Art. 3	LC	DO/I										X
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	X	-	LC	-	X						X			
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	-	LC	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Art. 3	LC	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	-	Art. 3		-					X					X
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	-	Art. 3	LC	-									X	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	X	Art. 3	VU	-										
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	X	Art. 3	LC	-	X									
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	X	Art. 3	NT	-				X						
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	X	Art. 3	VU	-	X		X						X	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	Art. 3	LC	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	-	-	LC	-			X	X				X		X
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	-	Art. 3	LC	-	X		X					X		X
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	-	Art. 3	LC	-									X	
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-	Art. 3	LC	-	X				X	X			X	X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	Art. 3	LC	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	-	Art. 3	LC	-					X		X	X		
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	-	Art. 3	LC	-		X		X		X	X			X
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	-	Art. 3	LC	-										
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	-	Art. 3	LC	-						X				
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	-	Art. 3	LC	-	X		X	X			X	X	X	X
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	-	Art. 3	LC	-		X								X
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	-	Art. 3		-										
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	-	LC	-	X		X		X	X			X	X
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	-	-	LC	-		X	X	X	X	X	X	X		
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	Art. 3	LC	-	X	X	X	X	X	X		X	X	X
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	X	-	VU	-		X				X				
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	-	Art. 3	LC	-			X	X	X	X		X		

ANNEXE 5 : Fiches de gestion

1. La Chesnaie
2. Les Terres vagues
3. Le Fond de Nestin
4. La Jonchère
5. Le Bois de la Courie
6. Herbault
7. Les Bourrassières
8. Les Prairies du Bourg
9. Le château de Reuilly
10. Le Moulin d'Avau



1. La Chesnaie

Etat des lieux

Le site de la Chesnaie s'étend sur 22.5 ha au nord-est du bourg de Fay-aux-loges. Il s'agit d'une exploitation maraîchère gérée en agriculture biologique associée à quelques prairies. Les parcelles forment un ensemble de milieux ouverts. Les haies sont peu nombreuses. Une petite mare temporaire est présente au niveau des serres.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : cinq espèces d'oiseaux remarquables ont été recensées. Parmi les plus intéressantes, le Vanneau huppé et le Héron garde-bœufs, deux espèces « vulnérables » et déterminantes ZNIEFF dans la région. Les trois autres espèces sont spécialistes des milieux agricoles : la Linotte mélodieuse et l'Alouette des champs, « quasi menacées » en région, ainsi que la Huppe fasciée, espèce déterminante ZNIEFF. Parallèlement, une espèce d'amphibiens a été observée au niveau de la mare, le crapaud « commun ». Une bonne diversité de papillons a été observée, mais aucune espèce patrimoniale.

Flore : une plante « assez rare » en région Centre-Val de Loire a été observée, le Brome variable (*Bromus commutatus*). Son statut est principalement lié au manque de données le concernant à l'échelle de la région. Bien que son état de conservation ne soit pas préoccupant, il est nécessaire de la conserver. La présence de bandes enherbées fleuries est favorable à de nombreuses espèces de pollinisateurs (papillons, syrphes...).

Menaces potentielles

La pratique d'un pâturage continu favoriserait l'apparition de zones de refus et engendrerait une dégradation de la qualité de l'herbe. Cette pratique serait susceptible de limiter fortement la régénération des plantes en période de sécheresse. En effet, elle ne prend pas en compte la vitesse de croissance et la capacité de renouvellement de la végétation selon les saisons. Si les prairies étaient gérées trop intensivement (charge de bétail, fumure, fauche précoce...) leur capacité d'accueil pour la biodiversité serait fortement réduite.

Le remplacement des milieux ouverts par des boisements serait dommageable pour les espèces d'oiseaux liées aux prairies (Chevêche d'Athéna, Vanneau huppé, Alouette des champs, Tarier pâtre...) et autres rapaces (Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc) qui perdraient ainsi leurs ressources alimentaires (papillons, micromammifères...) et leurs zones d'alimentation (landes, prairies).

Le faible linéaire de haies limite le déplacement des espèces dans la plaine agricole et réduit la diversité d'habitats présents (les haies sont bénéfiques à de nombreux oiseaux, petits mammifères, reptiles, insectes).

Quelques chiffres

Type : prairies et maraichage

Superficie : 22.5 ha

Intérêt écologique : Fort

Nombre d'espèces patrimoniales :

- Flore : 1
- Faune : 5

Nombre d'espèces invasives : 0

Etat de conservation :



Linotte mélodieuse
@Cousin Dominique, Obs45'



Vanneau huppé
@Wilkicommons



Brome variable
@Wilkicommons

Espèces remarquables

Oiseaux

- Alouette des champs
- Héron garde-boeufs
- Huppe fasciée
- Linotte mélodieuse
- Vanneau huppé

Amphibiens

- ◆ Crapaud "commun"

Flore

- ▲ Brome variable

Limites administratives

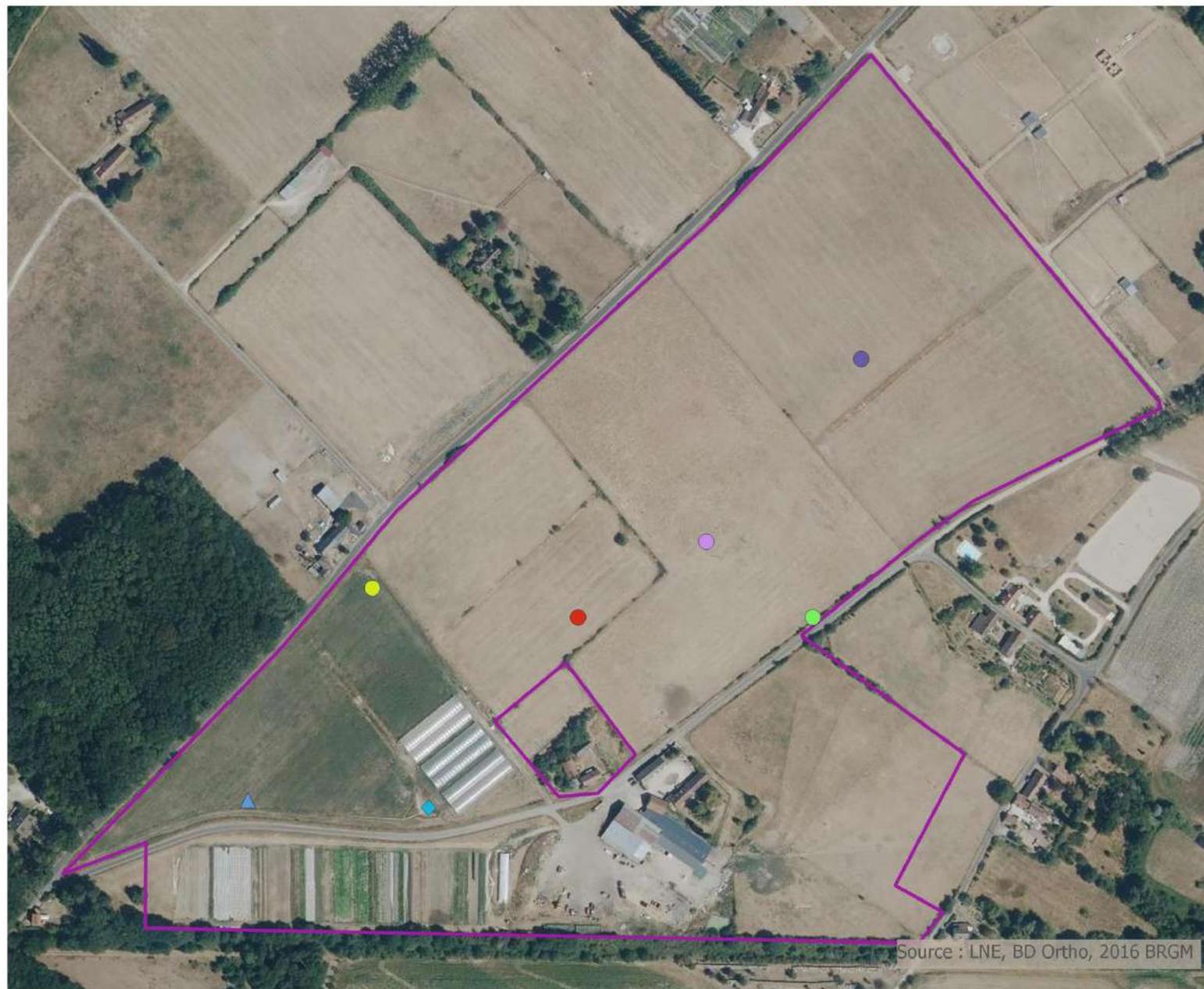
- ▭ Limite communale

- ▭ Limite du site

0 50 100 m



La Chesnaie LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES



Enjeux du site

- ✓ L'accueil de la faune associée aux milieux ouverts
- ✓ La conservation des points d'eau
- ✓ L'amélioration et la densification du réseau de haies bocagères

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Assurer l'accueil durable de la faune associée aux milieux ouverts
Action 1-1	Maintenir des espaces non dérangés et non cultivés au sein des exploitations pour que la faune puisse y trouver refuge (nidification des oiseaux, mise bas des lièvres...).
Action 1-2	Conserver les bords et bordures de champs les plus naturels et ensauvagés possibles.
Action 1-3	Conserver les bâtiments existants , favorables aux reptiles (lézards), oiseaux et chauves-souris. Il est nécessaire de préserver les cavités dans les vieux murs, sous les toits et de laisser tant que possible l'accès aux vieux bâtiments (granges...) pour les hirondelles rustiques, les chauves-souris, les rapaces nocturnes...
Action 1-4	Sur les parcelles non concernées par le maraichage bio, conserver les prairies et maintenir des pratiques d'élevage douces en évitant l'usage de produits antiparasitaires et d'engrais.
Action 1-5	La mise en place de pâturage tournant permet de diviser les prairies en différentes parcelles de plus petites tailles et de mettre en place un temps de rotation entre chaque parcelle. Cela permet une régénération de la flore ainsi qu'une répartition de la charge de bétail dans l'espace et dans le temps.
Objectif 2	Conserver les points d'eau
Action 2-1	Laisser pousser la végétation spontanée sur les berges afin d'offrir un refuge (amphibiens) ou des supports de ponte (libellules) à la faune tout en maintenant des zones d'herbe rase pour les grenouilles vertes.
Objectif 3	Assurer la circulation de la faune en densifiant le réseau écologique
Action 3-2	<p>Laisser se développer les haies existantes ; le cas échéant, les restaurer et les densifier.</p> <p>On s'appuiera sur des essences locales et adaptées aux conditions de climat et de sol de la région. Les essences à privilégier sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les arbres de haut-jet (10 % du linéaire) : le Merisier, le Sorbier des oiseleurs, l'Alisier torminal, le Tilleul à petites feuilles... - Pour les grands arbustes et petits arbres (20 à 30 % du linéaire) : l'Erable champêtre, l'Erable de Montpellier, le Poirier sauvage, le Noisetier, l'Amélanquier... - Pour les petits arbustes (60 % du linéaire) : l'Aubépine, le Néflier commun, le Pommier sauvage, le Fusain d'Europe, le Cornouiller sanguin, le Sureau noir, le Viorne obier, l'Eglantier. <p>La haie peut être complétée par des lianes comme la Clématite des haies ou le Chèvrefeuille des bois. Un paillage peut être envisagé afin de réduire l'évaporation de l'eau et la concurrence par les plantes sauvages pendant les premières années.</p>

<p>Action 3-3</p>	<p>L'entretien des haies nécessite certaines précautions afin de ne pas porter atteinte à la faune présente.</p> <p>L'entretien pourra se faire tous les trois ans entre septembre et février (hors période de nidification des oiseaux), avec des engins adaptés qui n'éclatent pas les branches.</p> <p>L'entretien se fera de façon optimale par une coupe latérale, entre novembre et février, avec un lamier à scies pour les gros branchages (branches de diamètres supérieurs à 4 cm) et avec une barre sécateur sur les plus petits branchages.</p> <p>Utiliser de préférence du matériel n'éclatant pas le bois.</p> <p>Cette coupe se fera jusqu'à une hauteur de 4,5 m maximum et une largeur de 1,5 m au minimum (idéalement jusqu'à 3 m de largeur). Cette action sera réalisée sur les deux faces de la haie pour ne pas la déséquilibrer.</p>
<p>Action 3-4</p>	<p>Afin de favoriser leur préservation et leur maintien sur le long terme, les haies peuvent être protégées réglementairement de plusieurs manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classement en « Espace Boisé Classé » (EBC) dans le PLU (article L113-1 du Code de l'Urbanisme - Classement en « Eléments du paysage » dans le PLU pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique (articles L-151-19 et L151-23 du Code de l'urbanisme) - Protection de linéaires boisés, haies et plantations d'alignement, existants ou à créer (article L126-3 du Code rural) par le préfet sur demande du propriétaire et sur des haies ayant un intérêt pour les continuités écologiques et identifiés comme telles par la commission communale d'aménagement foncier (article L123-8) <p>Ces classements n'empêchent pas la coupe des arbres en cas de danger (article R421-23-2).</p> <p>Les haies présentent un intérêt pour l'exploitant ainsi que pour la faune sauvage. Elles permettent, entre autres, l'infiltration des eaux de pluie dans le sol ainsi que la protection du bétail face au froid et au vent. Les haies sont favorables à la faune sauvage en offrant le gîte et le couvert à de nombreuses espèces telles que les mammifères (micromammifères, mustélidés...), insectes et oiseaux (Pie-grièche écorcheur, fauvelles, Linotte mélodieuse, bruants, rapaces (dont la Chevêche d'Athéna). Par exemple, les faucons et les buses s'en servent comme perchoir et chassent à proximité.</p>



© Nicolas Déjean, LNE

2. Les Terres vagues

Etat des lieux

Le site des Terres vagues est un ensemble agricole et forestier qui s'étend sur 20 ha au nord-est du bourg de Fay-aux-loges. Il est composé de boisements de feuillus et de parcelles cultivées. Des fossés humides à forte valeur écologique sont présents à proximité directe du site.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : une espèce d'oiseau forestier remarquable a été observée, le **Pouillot siffleur**, espèce « vulnérable » en région Centre-Val de Loire. Il se distingue par ses fortes exigences écologiques liées aux boisements généralement âgés avec un sous-bois diversifié qu'il fréquente. Une espèce de reptile a été notée, le **Lézard à deux raies**, reconnaissable à sa couleur verte et à la gorge bleue des mâles en période de reproduction.

Flore : quatre espèces de flore remarquables ont été recensées. C'est le cas notamment du **Persil des montagnes** (*Oreoselinum nigrum*), « rare » dans le département. Cette plante est « quasi menacée » et protégée en région Centre-Val de Loire. De plus, trois espèces déterminantes ZNIEFF ont également été observées : la **Laiche noire** (*Carex nigra*) et le **Galéopsis des moissons** (*Galeopsis segetum*), toutes deux « vulnérables » dans la région ; ainsi que le rare **Hélianthème taché**. Les fossés humides et les lisières forestières sont favorables au développement de nombreuses espèces. Les abords du site abritaient également le très rare Arnica des montagnes, il peut être encore présent dans ce secteur.

Menaces potentielles

L'utilisation de produits phytosanitaires impacte les ressources alimentaires de la faune (moins d'insectes, moins d'invertébrés, moins d'adventices, moins de végétation spontanée, moins de graines...) réduisant par ricochet le nombre d'espèces et leurs effectifs. L'usage de ces produits à proximité des forêts risque également de contaminer les sols.

L'altération des lisières et des boisements inter parcellaires, due à des pratiques agricoles intensives, pourrait constituer une menace. En effet, la complémentarité entre les milieux ouverts et les milieux fermés bénéficie à de nombreuses espèces, c'est pourquoi, il est nécessaire de la préserver en maintenant une mosaïque de milieux fonctionnels et en bon état de conservation.

Quelques chiffres

Type : Parcelles agricoles et forestières

Surface : 20 ha

Intérêt écologique : Moyen

Nombre d'espèces patrimoniales :

- Flore : 4
- Faune : 2

Nombre d'espèces invasives : 0

Etat de conservation :



Pouillot siffleur

© Wikimedia commons



Persil des montagnes

© Legrand Patrick, obs'45



Galeopsis des moissons

© Nicolas Déjean, LNE

Espèces remarquables

Oiseaux

- Pic noir
- Pouillot siffleur

Reptiles

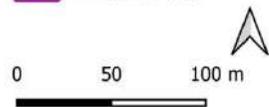
- ★ Lézard à deux raies

Flore

- ▲ Galéopsis des moissons
- ▲ Hélianthème taché
- ▲ Laiche noire
- ▲ Persil des montagnes

Limites administratives

- ▭ Limite communale
- ▭ Limite du site



Les Terres vagues LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES



Enjeux du site

- ✓ **Accueil d'une plus grande diversité d'espèces**
- ✓ **Conservation de la capacité d'accueil des zones boisées**
- ✓ **Conservation des milieux ouverts**

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Permettre l'accueil d'une bonne diversité d'espèces
Action 1-1	Conserver des lisières ensauvagées , avec un manteau et un ourlet fonctionnels. Laisser se développer un maximum d'espèces de façon à obtenir une structure de végétation variée et ensauvagée (hauteur, largeur, forme) qui sera fortement bénéfique à la faune et à la flore.
Action 1-2	En particulier, conserver des zones de broussailles , de ronciers, sur les franges des zones ouvertes et le long des boisements inter parcellaires. Elles sont favorables aux reptiles, à certains oiseaux et petits mammifères. Ce sont des zones de refuges et d'alimentation importantes pour le lézard à deux raies.
Action 1-3	Préserver la végétation remarquable présente au sein des fossés et des bordures de parcelles. Ces milieux sont favorables à l'implantation de plantes rares (Persil des montagnes, Laiche noire...).
Objectif 2	Conserver la capacité d'accueil des zones boisées
Action 2-1	Conserver l'intégrité des boisements et favoriser l'apparition de micro-habitats en conservant quelques arbres âgés et sénescents, le bois mort sur pied ou au sol et le couvert végétal (mousses, lierre, fougères, broussailles...). La présence d'arbres âgés, en particulier les vieux pins, ainsi qu'un sous-étage fourni et diversifié est favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux, dont le Pic noir et le Pouillot siffleur.
Action 2-2	Conserver les arbres à cavité , dans la limite qu'autorisent les règles de sécurité. Ils accueillent de nombreuses espèces cavicoles (insectes, oiseaux, chauves-souris). Pour favoriser l'attrait du bois aux chauves-souris, 3 à 5 arbres à cavités/ha ainsi qu'un chablis/ha et une chandelle/ha sont conseillés.
Action 2-3	Favoriser le sous-étage , favorable au Pouillot siffleur, le cas échéant en gérant la charge en cervidés et conserver des zones de quiétude absolue au sein des boisements.
Action 2-4	Considérer la période d'intervention pour les actions d'entretiens et de coupes sylvicoles. Ne pas passer en sous-bois avec des engins trop lourds en période hivernale. Réaliser les travaux à l'automne après la période de reproduction de la majorité des espèces. La période qu'il est nécessaire d'éviter débute au mois d'avril et se termine au mois d'octobre.
Objectif 3	Conserver les milieux ouverts
Action 3-1	Se rapprocher des exploitants agricoles pour mettre en place une gestion des milieux ouverts favorable à la faune et à la flore. Les zones en friche, les bords de parcelles cultivées constituent des zones d'alimentation pour certains rapaces et de nombreux passereaux. Il convient de favoriser la diversité végétale par une gestion extensive et la limitation de l'usage des produits d'origine chimique.



© Nicolas Déjean, LNE

3. Le fond de Nestin

Etat des lieux

Le site du **Fond de Nestin** est un ensemble de vallons humides, prairies et plans d'eau situé au nord du canal d'Orléans dans le nord-est de la commune.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : une espèce de reptile a été observée à proximité du canal d'Orléans. Il s'agit de la **Cistude d'Europe**, une espèce de tortue « quasi-menacée » déterminante ZNIEFF et protégée aux niveaux national et européen. Cette tortue d'eau carnivore douce apprécie les milieux humides qu'offrent le canal d'Orléans et les plans d'eau constituant le Fond de Nestin. Trois espèces d'oiseaux remarquables ont aussi été recensées, l'**Alouette lulu** et le **Pic noir** protégés en France et inscrits à la Directive Oiseaux de l'UE, et le **Vanneau huppé** qui est une espèce « vulnérable » et déterminante ZNIEFF. Ce dernier vit généralement dans les prairies, tout comme l'Alouette lulu, et les milieux humides. Le Pic noir préfère les milieux boisés. Enfin, une espèce de chauve-souris a pu être identifiée : la **Pipistrelle commune**, inscrite à la Directive Habitat.

Flore : une seule espèce de flore patrimoniale a été recensée. L'**Ail des Ours (Allium ursinum)** est une plante « très rare » à l'échelle départementale et est déterminante ZNIEFF. Cette plante vit principalement dans les sous-bois et est hygrophile, donc apprécie les milieux humides.

Menaces potentielles

Le maintien des prairies et des lisières de bois paraît indispensable, ces espaces sont des lieux à la fois d'alimentation et de refuges pour un certain nombre d'espèce en particulier les oiseaux et chiroptères.

Les produits phytosanitaires représentent donc une réelle menace pour la biodiversité et ces habitats.

La conservation du peuplement forestier est de même essentiel car il permet de prévenir les risques d'inondation tout en jouant son rôle de protection des zones humides présentes. Le lien entre le ruisseau et le canal constitue un écosystème particulier favorable à des espèces comme la Cistude, qu'il faut donc préserver.

Quelques chiffres

Type : Vallon humide, prairies et plans d'eau

Superficie : 9,5 ha

Intérêt écologique : Fort

Nombre d'espèces patrimoniales :

- Flore : 1
- Faune : 5

Nombre d'espèces invasives : 1

Etat de conservation :



Cistude d'Europe

© Patrick Lespinasse, obs'45



Vanneau Huppé

© Rémi Hardouin, obs'45



Ail des ours

© Wikimedia commons

Le Fond de Nestin LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES

Espèces remarquables

Oiseaux

- Vanneau huppé
- Pic noir
- Alouette lulu

Reptiles

- ★ Cistude d'Europe

Chauves-souris

- Pipistrelle commune

Flore

- ▲ Ails des ourses

Limites administratives

- ▭ Limite communale
- ▭ Limite du site

0 25 50 m



Enjeux du site

- ✓ Préservation des capacités d'accueil des zones boisées
- ✓ Préservation des capacités d'accueil des plans d'eau
- ✓ Conservation des espaces ouverts
- ✓ Préservation du corridor aquatique

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Préservation des capacités d'accueil des zones boisées
Action 1-1	Conserver ce couvert forestier d'essences feuillues. Favoriser la régénération spontanée. Continuer à laisser se développer un sous-étage varié et diversifié (éviter tout débroussaillage dans le sous-bois).
Action 1-2	Tous les micros-habitats (lierre, mousses, lichens, bois mort au sol et sur pied, etc.) doivent être soigneusement conservés, en particulier le Lierre : cette plante n'endommage pas les arbres et représente une source de nourriture très importante pour la faune (floraison en octobre favorable aux insectes, fructification en hiver, favorable aux oiseaux et à certains mammifères...).
Action 1-3	Conserver les arbres à cavités et le bois mort au sol et sur pied , dans les limites des règles de sécurité afin de maintenir des habitats intéressants pour la faune. En effet, même morts, les arbres continuent à abriter un large cortège de faune et de champignons. Loin des chemins, laisser quelques arbres aller jusqu'à ce qu'ils s'écroulent, pour favoriser de nombreuses espèces patrimoniales (insectes, chauves-souris, oiseaux).
Action 1-4	Envisager de classer les boisements en ECB pour assurer leur préservation.
Objectif 2	Préserver le corridor aquatique
Action 2-1	Veiller bon état de conservation des zones humides . et veiller à la fonctionnalité de la trame bleue (conserver le corridor de déplacement de la faune des étangs au canal en passant par le ruisseau de Nestin).
Action 2-2	Veiller à la fonctionnalité du ruisseau en enlevant les entraves à la circulation de l'eau. Surveiller les éventuelles sources de pollution en amont.
Action 2-3	Conserver la connexion entre le canal et le ruisseau : s'assurer que la faune terrestre peut circuler à l'abri des dérangements et des nuisances.
Action 2-4	Si les fossés nécessitent un curage, pratiquer un curage doux et régulier en respectant le fond et les bords.
Objectif 3	Conserver les milieux ouverts
Action 3-1	Conserver les espaces ouverts : préserver les lisières de forêt et les haies qui sont des zones d'alimentation de nombreuses espèces en particulier des passereaux et rapaces. Limiter l'utilisation de produits chimiques et adopter une gestion raisonnée de la végétation.



© Marie-des-Neiges de Bellefroid, JNF

4. La Jonchère

Etat des lieux

La **Jonchère** est un boisement humide privé situé le long du canal d'Orléans. Il s'étend sur une vingtaine d'hectares et est composé de deux entités possédant les mêmes types de milieux. L'Oussance méandre à travers le site créant quelques dépressions humides. Un véritable gradient d'humidité caractérise la végétation du boisement, participant à la diversité du site.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : trois espèces déterminantes ZNIEFF ont été observées : le **Pouillot siffleur**, ce petit passereau classé « vulnérable » en région Centre-Val de Loire est un indicateur de la qualité du sous-bois ; le **Pic épeichette**, espèce de pic ayant une préférence pour les peuplements à bois tendre et « quasi-menacée » dans la région ; enfin, une espèce de **reptile** « quasi menacée », la Cistude d'Europe, recensée à **proximité directe du site, le long du canal**.

Flore : une seule plante patrimoniale a été observée sur ce site, la **Molène fausse-blattaire**. Cette espèce est rare à l'échelle régionale. Elle a été observée au niveau de la ripisylve. Sa conservation nécessite une attention particulière.

Menaces potentielles

Ce type de peuplement forestier est parfaitement résilient face aux inondations et aux pollutions. Il est donc essentiel de préserver la fonctionnalité du boisement, sa capacité à générer de l'humidité ainsi que son rôle de protection des sols et d'absorption des eaux de pluie. Les propriétaires étant bien conscients de son intérêt, dans l'état actuel des choses, le bois de la Jonchère ne semble pas menacé.

La modification du régime des crues par travaux hydrauliques ferait évoluer la forêt alluviale en un boisement moins diversifié. La flore et la faune associée à l'humidité du milieu serait également impactée et pourrait également disparaître.

Potentiel biologique

La Jonchère abrite des saules, aulnes et frênes, essences typiques des milieux frais et humides. Ces boisements humides permettent d'adoucir localement le climat, de stocker du carbone et assurent un refuge durable pour la faune.

Le site permet de recharger les nappes souterraines et participe au soutien en débit d'étiage des cours d'eau. L'eau ainsi emmagasinée par les sols lors des crues est restituée de manière progressive aux cours d'eau ainsi qu'aux nappes environnantes.

La conservation de ces milieux est d'une importance majeure pour la biodiversité ainsi que pour les riverains et exploitants alentours (agriculteurs, forestiers...).

Quelques chiffres

Type : Forêt privée

Superficie : 20.6 ha

Intérêt écologique : Fort

Nombre d'espèces patrimoniales :

- Flore : 1
- Faune : 3

Nombre d'espèces invasives : 0

Etat de conservation :



Cistude d'Europe

© Patrick Lespinnasse, obs'45



Pouillot siffleur

© Chris Cant, Wikimedia commons



Pic épeichette

© Rafaella Polzella, Wikimedia commons

La Jonchère LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES

Espèces remarquables

Reptiles

★ Cistude d'Europe

Oiseaux

● Martin-pêcheur d'Europe

● Mésange nonnette

● Pic épeichette

● Pouillot siffleur

Flore

△ Molène fausse-blattaire

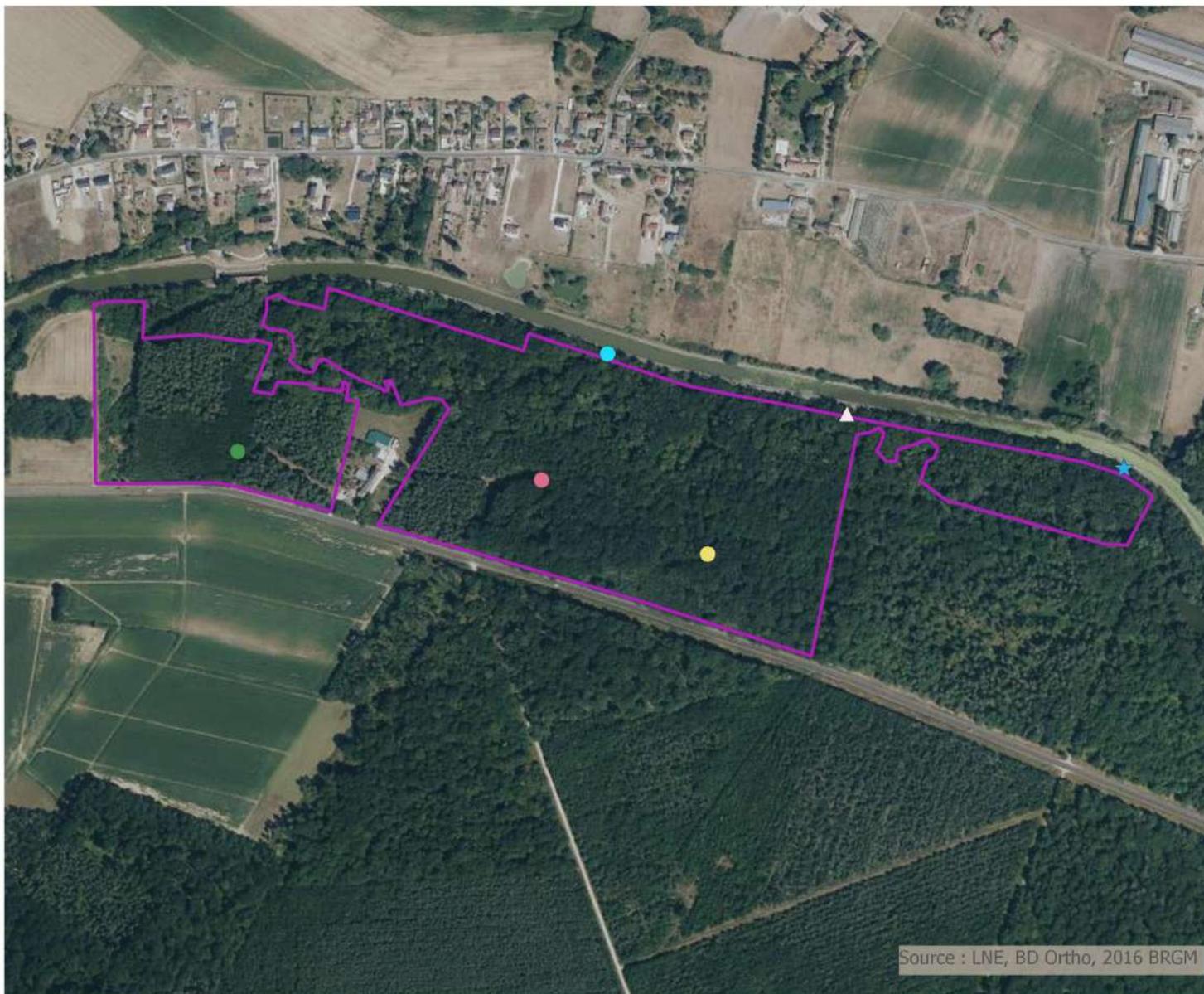
Limites administratives

□ Limite du site

□ Limite communale



0 100 200 m



Enjeux du site

- ✓ Préservation du potentiel d'accueil de les zones boisées, en particulier les parties les plus humides
- ✓ Préservation du corridor aquatique (l'Oussance)

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Préservation du potentiel d'accueil des zones boisées
Action 1-1	Conserver une large part d'essences feuillues, opter pour une gestion en futaie jardinée privilégiant une grande diversité d'espèces et de favoriser la régénération spontanée. Tous les micros-habitats (lierre, mousses, lichens, bois mort au sol et sur pied, etc.) doivent être soigneusement conservés.
Action 1-2	Continuer de laisser se développer un sous-étage varié et diversifié, particulièrement favorable au Pouillot siffleur.
Action 1-3	Éviter les coupes rases et limiter la surface des coupes. Dans le cas contraire, la régénération des essences risque d'être ralentie par le développement d'espèces herbacées héliophiles.
Action 1-4	Laisser en place le Lierre sur les arbres. Cette plante n'endommage pas les arbres et représente une source de nourriture très importante pour la faune (floraison en octobre favorable aux insectes, fructification en hiver, favorable aux oiseaux et à certains mammifères...).
Action 1-5	Adapter le poids et l'utilisation des engins d'entretien afin de prévenir les tassements du sol (hydromorphie). Le cas échéant, envisager de recourir à des solutions alternatives (ex : débardage par traction animale).
Action 1-6	Conserver les arbres à cavités et le bois mort au sol et sur pied , dans les limites des règles élémentaires de sécurité afin de maintenir des habitats intéressants pour la faune. Si des arbres deviennent dangereux, les branches peuvent être élaguées afin de ne garder que des chandelles (troncs). <ul style="list-style-type: none">• Pour les arbres morts sur pied (chandelle), on estime qu'il est nécessaire d'en avoir à minima 5 m³ à l'hectare.• Pour les arbres morts, il est plutôt nécessaire de conserver 2 m³ à l'hectare. Même morts, les arbres continuent d'abriter un large cortège de faune et de champignons. La mise en place de quelques îlots de sénescence, dans lesquels l'exploitant renonce à la récolte du bois et laisse les arbres évoluer jusqu'à ce qu'ils s'écroulent, est vivement conseillée par favoriser de nombreuses espèces patrimoniales (insectes, chauves-souris, oiseaux). Pour mieux concilier « production » et « préservation de la biodiversité », on peut aussi opter pour des îlots de vieillissement. D'une envergure conseillée de 0.5 à 1 ha, ils permettent de laisser vieillir certains sujets qui seront abattus au-delà de l'âge habituel de récolte. Se référer à un gestionnaire forestier pour plus d'information concernant les faisabilités techniques de ce type de dispositif.

Objectif 2	Préserver le corridor aquatique (l'Oussance)
Action 2-1	Continuer de préserver l'Oussance en limitant les prélèvements d'eau et garantir l'écoulement d'un débit minimum.
Action 2-2	Limiter la formation d'embâcles au sein du cours d'eau. Ce phénomène engendre une entrave à la libre circulation des flux (eau, sédiments) et, parfois, de la faune.



© Marie-des-Neige de Bellefroid, LNE

5. Le Bois de la Courie

Etat des lieux

Le **Bois de la Courie** est situé dans la partie est de la commune de Fay-aux-Loges. C'est une partie de la forêt domaniale d'Orléans d'environ 183 hectares. Le peuplement est composé majoritairement de feuillus avec une plantation de résineux. De nombreux fossés humides longent les sentiers et influencent la végétation. Ce bois représente une zone de quiétude et de refuge pour la faune forestière. Le canal d'Orléans est situé à quelques dizaines de mètres au nord.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : deux espèces de libellules patrimoniales y ont été observées, le **Leste verdoyant** et le **Leste sauvage**, toutes deux classées comme « quasi-menacées » dans la liste rouge régionale. Trois espèces d'oiseaux patrimoniales fréquentent également le site, il s'agit du **Pic mar**, espèce spécialiste des vieux boisements, du **Pouillot siffleur**, espèce déterminante des ZNIEFF classé « vulnérable » dans la région et du **Pouillot de Bonelli**, espèce également déterminante ZNIEFF. Parmi les reptiles, la **Couleuvre helvétique** ainsi que le **Lézard à deux raies** ont été observés au niveau des lisières forestières. Trois espèces d'amphibiens sont présentes, la **Grenouille agile**, la **Rainette verte** et le **Triton palmé**.

Flore : neuf espèces de plantes patrimoniales sont présentes au sein du bois. Huit d'entre elles sont déterminantes ZNIEFF. Il s'agit, entre autres, de la **Cotonnière jaunâtre**, espèce très rare dans la région, de la **Pédiculaire des bois** et de la **Radiole faux-lin** toutes deux « quasi menacées » en région. La flore à enjeux semble principalement liée aux milieux de transition (sentiers, lisières...) ainsi qu'aux milieux humides (fossés, dépressions...). Les routes forestières et leurs bordures jouent donc un rôle dans la mosaïque du paysage.

Potentiel biologique

De par sa grande superficie, le site joue un rôle de réservoir de biodiversité important pour la commune. Le bois abrite notamment des milieux de grande qualité (boisement dense, sous-bois diversifié, vieux arbres et arbres morts).

Les lisières forestières ainsi que les fossés humides hébergent également de nombreuses plantes, reptiles, amphibiens et libellules remarquables.

Menaces potentielles

Situé en domaniale, le site ne semble pas présenter de menaces apparentes pour peu que les prescriptions écologiques soient appliquées. L'abattage ne doit pas mettre en danger la pérennité des espèces présentes au risque de les voir disparaître localement.

Quelques chiffres

Type : Peuplements forestiers

Superficie : 183,28 ha

Intérêt écologique : Fort

Nombre d'espèces patrimoniales :

- Flore : 9
- Faune : 10

Nombre d'espèces invasives : 0

Etat de conservation :



Cotonière jaunâtre
© Frantisek Sarzik



Pic mar
© Roland Granger, LNE



Genêt d'Angleterre
© Jean-Pierre Legrand

Espèces remarquables

Libellules

- Leste sauvage
- Leste verdoyant

Reptiles

- ☆ Couleuvre helvétique
- ★ Lézard à deux raies

Amphibiens

- ◆ Grenouille agile
- ◆ Rainette verte
- ◆ Triton palmé

Oiseaux

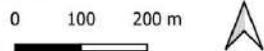
- Martin-pêcheur d'Europe
- Pic mar
- Pic noir
- Pouillot de bonelli
- Pouillot siffleur

Flore

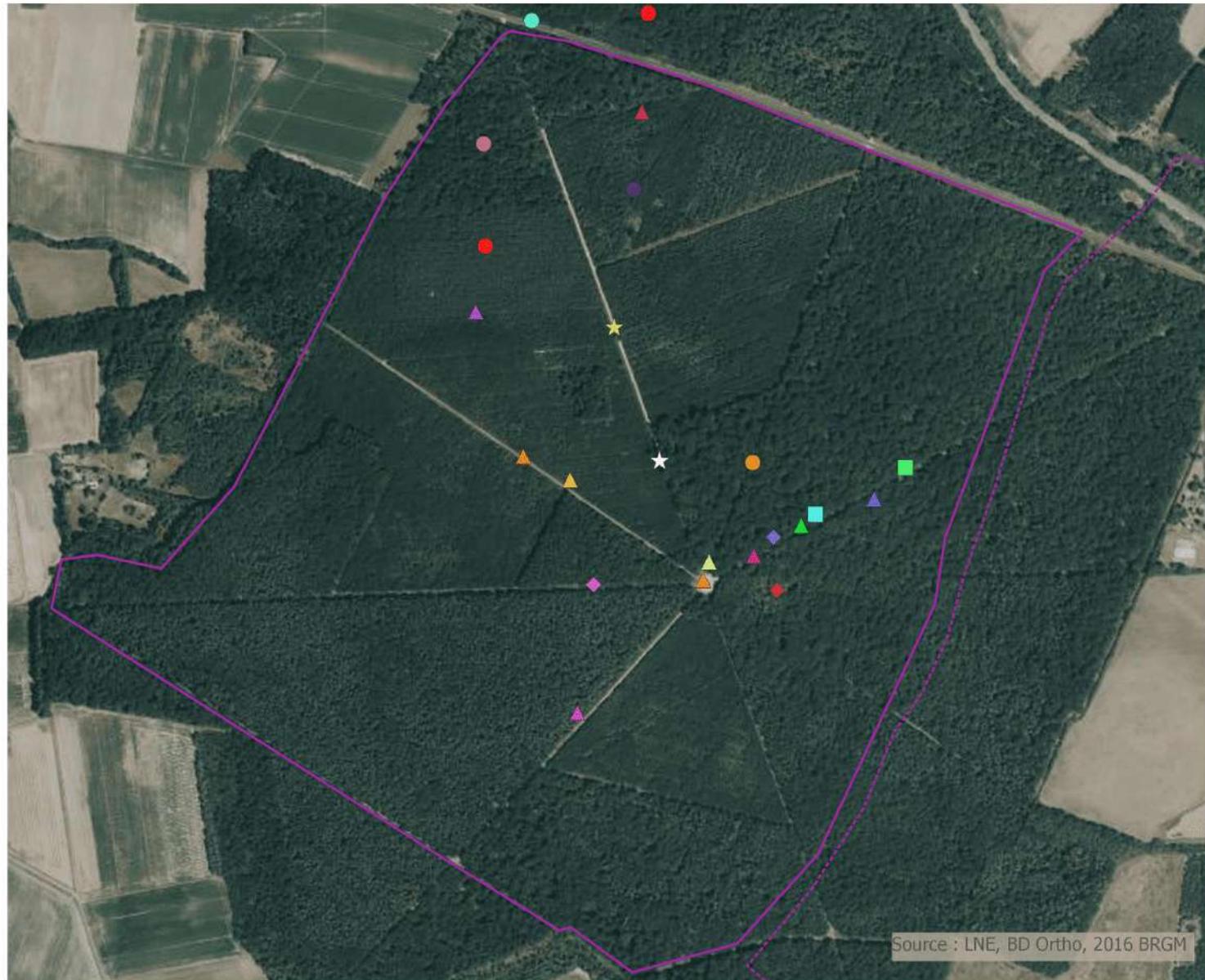
- ▲ Cotonnière jaunâtre
- ▲ Genêt d'Angleterre
- ▲ Héliantheme taché
- ▲ Jonc des vasières
- ▲ Pédiculaire des bois
- ▲ Polygale à feuilles de serpolet
- ▲ Radiole faux-lin
- ▲ Saule à oreillettes
- ▲ Trèfle intermédiaire

Limites administratives

- Limite communale
- Limite du site



Le Bois de la Courie LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES



Enjeux du site

- ✓ Préservation et amélioration de la capacité d'accueil des boisements
- ✓ Préservation des secteurs à dominance humide
- ✓ Maintien des zones de transition entre les différents milieux (écotones)

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Préserver et améliorer la capacité d'accueil des boisements
Action 1-1	Favoriser , chaque fois que possible, la diversité des âges et des strates. Conserver un sous-étage bien développé à fort potentiel pour la faune (Pouillot siffleur).
Action 1-2	Favoriser l'apparition de micro-habitats pour la faune , en conservant des arbres à cavité et en laissant du bois mort sur pied (5 m ³ / ha) et au sol (10 m ³ /ha), dans les limites des règles élémentaires de sécurité afin de maintenir des habitats et des ressources alimentaires suffisantes. Dans le but de favoriser l'attrait des bois pour les chauves-souris, de un à trois arbres à cavités/ha ainsi qu' un chablis/ha et une chandelle/ha sont conseillés. Veiller au respect des prescriptions techniques en matière de conservation des arbres morts et des arbres à cavités.
Action 1-3	Laisser en place le Lierre sur les arbres . Cette plante n'endommage pas les arbres et représente une source de nourriture importante pour la faune (floraison en octobre favorable aux insectes, fructification en hiver, favorable aux oiseaux et à certains mammifères...).
Action 1-4	Préserver la quiétude de la faune . Chiens divagants, bruits de véhicules, promeneurs, broyage, etc., ont parfois des conséquences lourdes pour la biodiversité, notamment l'avifaune. Des périodes de non-intervention sont à prévoir : aucune gestion ne devrait être mise en œuvre de mars à septembre pour permettre aux oiseaux et aux mammifères de se reproduire en toute quiétude.
Objectif 2	Préserver les secteurs à dominance humide
Action 2-1	Maintenir les points d'eau naturels (mares, flaques, fossés, etc.) permettant à la faune de s'alimenter (oiseaux, lièvres...) et/ou de se reproduire (libellules, amphibiens). Une grande partie de la flore patrimoniale inventoriée est associée à ces milieux dits « humides » ou « semi-humides », il est donc nécessaire de les conserver dans la gestion courante du site. Les zones humides sont de véritables éponges qui, en période de sécheresse, permettent une redistribution de l'eau stockée en direction des boisements et des habitats annexes, notamment les fossés.
Action 2-2	Adapter le poids et l'utilisation des engins d'entretien afin de prévenir le tassement du sol (notamment dans les secteurs gorgés en eau). Ne pas passer en sous-bois avec des engins trop lourds en période hivernale. Réaliser les travaux plutôt à l'automne. Le passage des engins est à éviter entre mars et septembre pour respecter les périodes de reproduction de la faune. Envisager de recourir à des solutions alternatives à l'usage d'engins (ex : débardage par traction animale).
Objectif 3	Maintenir les zones de transition entre les différents milieux
Action 3-1	Conserver les lisières forestières notamment celles présentes en bordures de sentier . Faire en sorte qu'elles soient les plus naturelles et ensauvagées possibles (diversité des strates et des essences).
Action 3-2	Maintenir quelques zones ouvertes dans la mosaïque forestière , permettant l'alimentation des cervidés. Cette diversification de la végétation est également favorable à l'entomofaune

6. Herbault



Etat des lieux

Le site de l'**Herbault** s'étend sur 2.9 ha. Il se situe à l'est du bourg de Fay-aux-loges et à l'ouest du Bois de la Courie. Il est composé d'un ensemble de friches et de haies situées sur une tête de source. Une mare et un petit étang sont également présents.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : neuf espèces de faune patrimoniale ont été observées. La **Barbastelle d'Europe** et la **Noctule de Leisler**, deux espèces de chauves-souris forestières déterminantes ZNIEFF « quasi-menacées » sont présentes. Quatre espèces d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles ont été dénombrées : la **Linotte mélodieuse**, l'**Alouette des champs**, deux espèces « quasi menacées » ainsi que le **Héron garde-bœufs**, espèce déterminante ZNIEFF « vulnérable » dans la région. Ajoutons également la **Pie-grièche écorcheur**, oiseau qui empale ses proies sur des épines ou des fils barbelés. Trois espèces d'amphibiens sont présentes, le **Triton palmé**, la **Rainette verte** et la **Grenouille agile**. Toutes les espèces citées sont protégées.

Flore : quatre espèces de plantes patrimoniales ont été observées. La plus intéressante est le **Persil des montagnes**, espèce qui, dans notre département, se trouve en limite d'aire de répartition. Pour cette raison, elle est rare et protégée régionalement. Le **Vulpin roux**, le **Brome faux-seigle** ainsi que le **Brome variable**, espèces rares dans la région, ont également été notés. Cette flore patrimoniale est associée aux milieux humides (liés à la mare) et agricoles.

Menaces potentielles

La destruction des haies ou la mise en culture des friches entrainerait une perte nette de biodiversité pour ce site. La faune sauvage se sert du site et de ses alentours comme zone d'alimentation et de reproduction. En plus de permettre le stockage du carbone, les haies participent à l'infiltration de l'eau dans le sol et le rechargement de la nappe. Cela permet, en période de sécheresse d'assurer un relargage de l'eau pour les cultures et les milieux alentours. L'utilisation de phytosanitaires sur les parcelles en culture peut également impacter la faune et la flore sauvages présentes sur le site.

Le comblement ou l'atterrissement de la mare risquerait de faire disparaître les amphibiens et les libellules qui s'y reproduisent. Parallèlement, une mare au sein d'un paysage d'openfield profite à de nombreuses autres espèces (lièvres, oiseaux, insectes) et enrichit la diversité des habitats présents.

Quelques chiffres

Type : exploitation agricole

Superficie : 2.9 ha

Intérêt écologique : Fort

Nombre d'espèces patrimoniales :

- Flore : 4
- Faune : 9

Nombre d'espèces invasives : 0

Etat de conservation :



Persil des montagnes
@Wikimedia Commons



Pie-grièche écorcheur
@Maurer Cyril



Barbastelle d'Europe
@Wikimedia Commons

l'Herbault LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES

Espèces remarquables

Chauves-souris

-  Barbastelle d'Europe
-  Noctule de Leisler

Amphibiens

-  Grenouille agile
-  Rainette verte
-  Triton palmé

Oiseaux

-  Alouette des champs
-  Héron garde-boeufs
-  Linotte mélodieuse
-  Pie-grièche écorcheur

Flore

-  Brome faux-seigle
-  Brome variable
-  Persil des montagnes
-  Vulpin roux

Limites administratives

-  Limite communale
-  Limite du site

0 25 50 m



Enjeux du site

- ✓ L'accueil durable de la faune des milieux ouverts
- ✓ La densification du réseau de haies bocagères afin d'assurer le refuge et la bonne circulation des espèces
- ✓ La conservation des milieux humides

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Assurer l'accueil durable de la faune des milieux ouverts
Action 1-1	Maintenir des espaces non dérangés et non cultivés pour que la faune puisse y trouver refuge (nidification des oiseaux, mise bas des lièvres...).
Action 1-2	Conserver les haies et les bordures de champs les plus naturels et ensauvagés possibles. Maintenir un maximum d'espaces enherbés. Ces milieux sont notamment favorables à la Pie-grièche écorcheur.
Action 1-3	Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires au sein du site. Le gérer de la manière la plus extensive possible en laissant une large place à une végétation spontanée non entretenue (floraison et fructification des plantes, source de nourriture pour la faune).
Objectif 2	Densifier le réseau de haies bocagères
Action 2-1	<p>Conserver impérativement les haies existantes, favorables à la faune, en particulier la Barbastelle d'Europe et à la Pie-grièche écorcheur. Ce sont des refuges, des zones d'alimentation et des corridors de déplacement pour la faune (insectes, reptiles, oiseaux, chauves-souris, petits mammifères...).</p> <p>Idéalement, laisser les haies en libre évolution.</p> <p>Toutefois, si elles nécessitent un entretien : une taille pourra être effectuée tous les trois ans entre septembre et février (hors période de nidification des oiseaux), avec des engins adaptés qui n'éclatent pas les branches.</p> <p>Idéalement, l'entretien se fera par une coupe latérale, entre novembre et février, avec un lamier à scies pour les grosses branches (de diamètres supérieurs à 4 cm) et avec une barre sécateur pour les plus petites. Bien veiller à ne pas éclater le bois.</p> <p>Cette coupe se fera jusqu'à une hauteur de 4,5 m maximum et sur une largeur de 1,5 m au minimum (idéalement jusqu'à 3 m de largeur). Cette action sera réalisée sur les deux faces de la haie pour ne pas la déséquilibrer.</p>
Action 2-2	<p>Si l'exploitant souhaite améliorer les haies existantes, il existe plusieurs informations à connaître avant de se lancer.</p> <p>Tout d'abord, identifier la zone de plantation ainsi que sa pertinence. Puis, définir les essences (espèces) à utiliser et/ou favoriser. Idéalement, le linéaire de haies existant pourrait effectivement être renforcé, en particulier le long du chemin carrossable qui forme la limite occidentale du site. Utiliser des essences (espèces) indigènes en favorisant une complémentarité de strates (arbustive et buissonnante). Les espèces cibles peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la strate arbustive (grands arbustes et petits arbres) : le Poirier sauvage, le Noisetier, l'Amélanancier et l'Aubépine... - Pour la strate buissonnante (petits arbustes) : Fusain d'Europe, le Cornouiller sanguin, le Sureau noir, le Viorne obier, l'Eglantier...
Objectif 3	Conserver les milieux humides
Action 3-1	Favoriser la végétation spontanée sur les berges de la mare afin d'offrir un refuge (amphibiens) ou des supports de ponte (libellules) à la faune tout en maintenant des zones d'herbe rase pour la solarisation des grenouilles.
Action 3-2	Veiller à ne pas introduire d'espèces exotiques (Herbe de la pampa, Myriophylles...) ni de poissons dans les mares. Cela risquerait de faire disparaître les espèces indigènes de flore ainsi que les libellules et autres amphibiens présents.



© Marie-des-Neige de Bellefroid, LNE

7. Les Bourrassières

Etat des lieux

Le site des Bourrassières s'étend sur une surface d'environ 8 ha. Il se situe à proximité direct du bourg et possède une bonne diversité d'habitats. La partie boisée est constituée d'un boisement relativement récent installé sur une ancienne carrière. Pour cette raison, le sol est assez vallonné. Au sud du bois, se situe une parcelle agricole, jadis cultivée en prairie sur laquelle s'est installée la nouvelle maison de retraite. De plus, une friche est en train de se refermer sur la partie nord-est.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : quatre espèces d'oiseaux remarquables ont été recensées. L'**Alouette des champs** et la **Linotte mélodieuse**, deux espèces spécialistes des milieux agricoles considérées comme « quasi-menacées » à l'échelle régionale. La **Huppe fasciée**, espèce déterminante ZNIEFF. Ajoutons également la présence de l'**Epervier d'Europe**, rapace forestier affectionnant les mosaïques d'habitat où il trouve des proies en abondance.

Flore : une seule espèce de plante patrimoniale a été observée, l'**Orobanche du trèfle**, très rare dans le département. La friche en cours de fermeture de la partie nord-est du site est composée d'aubépines, de prunelliers et d'un grand nombre d'orchidées sauvages. Bien que faisant partie de la flore commune, cette végétation riche et diversifiée témoigne de l'intérêt écologique du site.

Menaces potentielles

Agriculture intensive

La valeur écologique du site est principalement liée à la présence des milieux enherbés, qui non seulement permettent à certains oiseaux spécialistes agricoles de se nourrir mais accueillent aussi une grande variété d'orchidées, de plantes à fleurs et d'insectes. Cette prairie accueillant dorénavant la nouvelle maison de retraite, la principale menace vient de ce changement d'usage.

Fermeture du milieu

La colonisation de la partie nord du site par les ligneux risque à terme de faire disparaître la zone de friche. Cela engendrerait une homogénéisation du paysage, ferait disparaître des zones d'alimentation et de nidification importantes pour la faune ainsi que des zones à orchidées.

Limiter l'urbanisation et l'artificialisation des sols

L'expansion des surfaces urbanisées aux dépens de zones de prairies et boisées engendre une perte nette de biodiversité. La préservation de la mosaïque de milieux est un enjeu majeur du site.

Quelques chiffres

Type : Boisement, prairie, friche

Surface : 7,9 ha

Intérêt écologique : fort

Nombre d'espèces patrimoniales :

- Flore : 4
- Faune : 1

Nombre d'espèces invasives : 0

Etat de conservation :



Alouette des champs

© Wiklimédia commons



Orobanche du trèfle

© Wiklimédia commons



Epervier d'Europe

© Wiklimédia commons

Les Bourrassières LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES

Espèces remarquables

Oiseaux

- Alouette des champs
- Huppe fasciée
- Linotte mélodieuse
- Épervier d'Europe

Flore

- ▲ Orobanche du trèfle

Limites administratives

- Limite communale
- Limite du site

0 50 100 m



Enjeux du site

- ✓ **Maintien d'une bonne diversité d'habitats**
- ✓ **Conservation de la capacité d'accueil des zones boisées**
- ✓ **Préservation de la zone en friche**
- ✓ **Sensibilisation à la biodiversité du site**

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Maintenir une bonne diversité d'habitats à l'échelle du site
Action 1-1	Maintenir une diversité d'habitats en considérant l'importance de chaque entité écologique présente (boisement, friche, prairie).
Action 1-2	Conserver des lisières ensauvagées , avec un manteau et un ourlet fonctionnels (essences variées, végétation fleurie, poly structurée et ensauvagée). De cette manière, il peut être intéressant de conserver des zones de broussailles , de ronciers, sur les franges des zones ouvertes . Elles sont favorables aux reptiles, à certains oiseaux, aux petits mammifères. Ce sont des zones refuges et des zones d'alimentation importantes. Il est aussi possible, à minima, de laisser des petits îlots de 10 à 20 m ² au sein de la parcelle pour assurer cette fonction.
Action 1-3	Entretenir les milieux ouverts . Les prairies sont favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux, de mammifères et d'insectes. Il est donc important de permettre à ces espèces d'assurer leur cycle de reproduction en évitant toute fauche avant le milieu, voire la fin, de l'été. Planifier la fauche en octobre . De la même manière que pour les zones de broussailles, il est possible de préserver quelques patches non fauchés d'une dizaine de mètres carrés au sein de la parcelle en prairie. Dans le futur aménagement des abords de la maison de retraite, veiller à conserver les milieux à orchidées.
Action 1-4	Conserver les arbres épars situés au sein de la prairie . Ils servent de perchoir, apporte de l'ombre et favorise l'infiltration de l'eau dans le sol. Ils sont donc aussi bien bénéfiques pour la faune que pour nous tous.
Objectif 2	Conserver la capacité d'accueil des zones boisées
Action 2-1	Conserver l'intégrité des boisements . Intervenir le moins possible en laissant la végétation se développer.
Action 2-2	Favoriser l'apparition de micro-habitats en conservant quelques arbres âgés et sénescents, le bois mort sur pied ou au sol et le couvert végétal (mousses, lierre, fougères, broussailles...).
Action 2-3	Conserver les arbres à cavité , dans la limite qu'autorisent les règles de sécurité. Ils accueillent de nombreuses espèces cavicoles (insectes, oiseaux, chauves-souris). Pour favoriser l'attrait du bois aux chauves-souris, 3 arbres à cavités/ha ainsi qu' 1 chablis/ha et 1 chandelle/ha sont conseillés.
Action 2-4	Favoriser le sous-étage et conserver des zones de quiétude absolue au sein des boisements, idéalement en fermant certains secteurs à la circulation humaine.

Objectif 3	Préserver la zone en friche
Actions 3-1	<p>Agir pour limiter la fermeture du milieu entre le boisement et le chemin carrossable.</p> <p>Réaliser un débroussaillage d'au moins 40% de la zone en friche en laissant des zones buissonnantes intactes.</p> <p>Ces petites zones buissonnantes ou îlots permettent d'assurer une zone d'alimentation et de refuge pour la faune. Les parties débroussaillées permettent de maintenir une végétation de milieu ouvert et de conserver une bonne diversité d'espèces.</p> <p>L'entretien est à effectuer au mois d'octobre à raison d'une intervention par an.</p>
Action 3-2	Conserver un mélange d'espèces buissonnantes et arbustives de type : Aubépine, Cornouiller, Viorne obier, Fusain d'Europe... tout en laissant de la place aux espèces de la strate herbacée : orchidées...
Objectif 4	Sensibiliser à la biodiversité du site
Action 4-1	Communiquer sur l'importance écologique du site ainsi que les différents milieux qui le composent (mosaïque d'habitats en contexte péri-urbain).
Action 4-2	Sensibiliser les citoyens sur le rôle des friches et des zones boisées au sein du paysage. Les inviter à choisir des espèces indigènes, à fleurs et à fruits, pour les haies (lotissement de quatre lots dans le nord-est du site).



© Marie-des-Neiges de Bellefroid, LNE

8. Les Prairies du Bourg

Etat des lieux

Le site des **Prairies du Bourg** est en fait un boisement humide. Il est situé le long du canal d'Orléans dans le nord-est du bourg. Les parcelles communales étudiées s'étendent sur environ 1 ha.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : une espèce d'oiseau déterminante ZNIEFF a été observée, le **Pigeon colombin**, indicateur de la présence de vieux arbres à cavités, ainsi qu'espèce d'intérêt européen jadis liée aux vieilles chênaies mais que l'on rencontre de plus en plus souvent dans divers types de boisements, le **Pic mar**. Une espèce de **papillon** « quasi menacée » et « déterminant des ZNIEFF » a été également été notée, le **Grand paon de nuit**.

Flore : aucune plante patrimoniale n'a été recensée mais les milieux humides sont intéressants et riches en espèces, même si elles ne sont pas rares ni protégées.

Menaces potentielles

Ce type de peuplement forestier est parfaitement résilient face aux inondations et aux pollutions. Il est donc essentiel de préserver la fonctionnalité du boisement, sa capacité à générer de l'humidité ainsi que son rôle de protection des sols et d'absorption des eaux de pluie.

En tant que propriété communale et aménagé pour le public, le site va voir une fonction récréative importante.

Il conviendra alors de veiller à ce que la fréquentation par les promeneurs ne dégrade pas le site (déchets, circulation en dehors des chemins, vagabondage des chiens...) et qu'elle n'induira pas une obligation d'abattre les arbres morts. Le bois mort sur pied abrite souvent des espèces de grand intérêt et, ici, certains sujets sont remarquables par leur taille, leur circonférence et leur allure.

Quelques chiffres

Type : Forêt communale

Superficie : 1 ha environ.

Intérêt écologique : Moyen

Nombre d'espèces patrimoniales :

- Flore : 0
- Faune : 3

Nombre d'espèces invasives : 0

Etat de conservation :



Grand paon de nuit

© Kévin Billard, obs'45



Pigeon colombin

© Jim Gifford, Wikimedia commons



Pic mar

© Marek_Szczepanek, Wikimedia commons

Les prairies du bourg LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES

Espèces remarquables

Papillons

* Grand Paon de nuit

Amphibiens

◆ Crapaud "commun"

◇ Crapaud calamite

◇ Grenouille agile

◇ Salamandre tachetée

Oiseaux

● Pic mar

● Pigeon colombin

Chauves-souris

● Murin de Daubenton

● Pipistrelle commune

● Pipistrelle de Nathusius

● Sérotine commune

● Noctule commune

Limites administratives

▭ Limite communale

▭ Limite du site

0 25 50 m



Auteur : Loiret Nature Environnement
Date : 03/2023



Source : LNE, BD Ortho, 2016 BRGM

Enjeux du site

- ✓ Préservation du potentiel d'accueil de les zones boisées, en particulier les parties les plus humides
- ✓ Préservation du corridor aquatique

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Préservation du potentiel d'accueil de la zone boisée
Action 1-1	Conserver ce couvert forestier d'essences feuillues et n'abattre les arbres que si c'est motivé par des raisons de sécurité . Favoriser la régénération spontanée. Éviter toute circulation d'engin lourd dans le boisement afin de prévenir les tassements du sol.
Action 1-2	Continuer à laisser se développer un sous-étage varié et diversifié (éviter tout débroussaillage dans le sous-bois). Conserver absolument toutes les essences à fleurs et à fruits (aubépines, églantines...).
Action 1-3	Tous les micros-habitats (lierre, mousses, lichens, bois mort au sol et sur pied, etc.) doivent être soigneusement conservés, en particulier le Lierre : cette plante n'endommage pas les arbres et représente une source de nourriture très importante pour la faune (floraison en octobre favorable aux insectes, fructification en hiver, favorable aux oiseaux et à certains mammifères...).
Action 1-4	Conserver les arbres à cavités et le bois mort au sol et sur pied , dans les limites des règles de sécurité afin de maintenir des habitats intéressants pour la faune. Si des arbres deviennent dangereux, les branches peuvent être élaguées afin de ne garder que des chandelles (troncs). En effet, même morts, les arbres continuent à abriter un large cortège de faune et de champignons. Dans les endroits les plus reculés, loin des chemins, laisser quelques arbres aller jusqu'à ce qu'ils s'écroulent, pour favoriser de nombreuses espèces patrimoniales (insectes, chauves-souris, oiseaux).
Objectif 2	Préserver le corridor aquatique
Action 2-1	Veiller à la fonctionnalité de la petite zone humide . Éviter la circulation des engins et des personnes en son milieu. Préserver les sources d'alimentation en eau pour que le marais conserve son caractère humide.
Action 2-2	Veiller à la fonctionnalité du fossé en enlevant les entraves à la circulation de l'eau. Surveiller les éventuelles sources de pollution en amont.
Action 2-3	Conserver la connexion entre le canal et le boisement : s'assurer que la faune terrestre peut circuler à l'abri des dérangements et des nuisances.

9. Le Château de Reuilly



© M.N. de Bellefroid, LNE

Etat des lieux

Le site du Château de Reuilly est un ensemble agricole et forestier qui s'étend sur 72 ha au sud du bourg de Fay-aux-Loges. Il est composé de boisements de feuillus et de parcelles cultivées. Des habitations bordent le site au nord et à l'ouest. Un ensemble de routes et de chemins traversent les espaces. À noter la présence d'arbres le long des chemins qui peuvent faire office de haies et de corridor écologique.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : quatre espèces d'oiseaux remarquables ont été identifiées sur le site dont trois espèces « quasi-menacées » en Centre-Val-de-Loire et trois, protégées au niveau national. Le **Pouillot fitis** rentre dans ces deux catégories, en plus d'être une espèce déterminante ZNIEFF. Il fréquente généralement les lisières de forêt et les bois avec des espaces ouverts mais aussi les haies où il trouve de quoi se nourrir (insectes, larves, araignées). Le **Pic noir** est aussi une espèce protégée au niveau national et européen, ce qui confère au site un grand intérêt écologique. Sa présence est favorisée par les feuillus qui composent le bois et qui lui permettent de s'épanouir dans son habitat.

Flore : une seule espèce de flore remarquable a été recensée : l'**Epine-vinette** (*Berberis vulgaris*), qui est une plante « rare » dans le département.

Menaces potentielles

L'utilisation de produits phytosanitaires impacte les ressources alimentaires de la faune (moins d'insectes, moins d'invertébrés, moins d'adventices, moins de végétation spontanée, moins de graines...) réduisant par ricochet le nombre d'espèces et leurs effectifs. L'usage de ces produits à proximité des forêts risque également de contaminer les sols.

L'altération des lisières et des boisements inter-parcellaires due à des pratiques agricoles intensives pourrait constituer une menace. En effet, la complémentarité entre les milieux ouverts et les milieux fermés bénéficie à de nombreuses espèces, c'est pourquoi, il est nécessaire de la préserver en maintenant une mosaïque de milieux fonctionnels et en bon état de conservation.

Quelques chiffres

Type : Parcelles agricoles et forestières. Parc privé.

Surface : 72 ha

Intérêt écologique : Moyen

Nombre d'espèces patrimoniales :

- Flore : 1
- Faune : 4

Nombre d'espèces invasives : 2

Etat de conservation :



Pouillot fitis

© Wikimedia commons



Epine-vinette

© Wikimedia commons



Scrofulaire des chiens

© Wikimedia commons

Inventaire de Biodiversité
Communal de Fay-aux-Loges

Espèces remarquables

Oiseaux

- Alouette des champs
- Linotte mélodieuse
- Pic noir
- Pouillot fitis

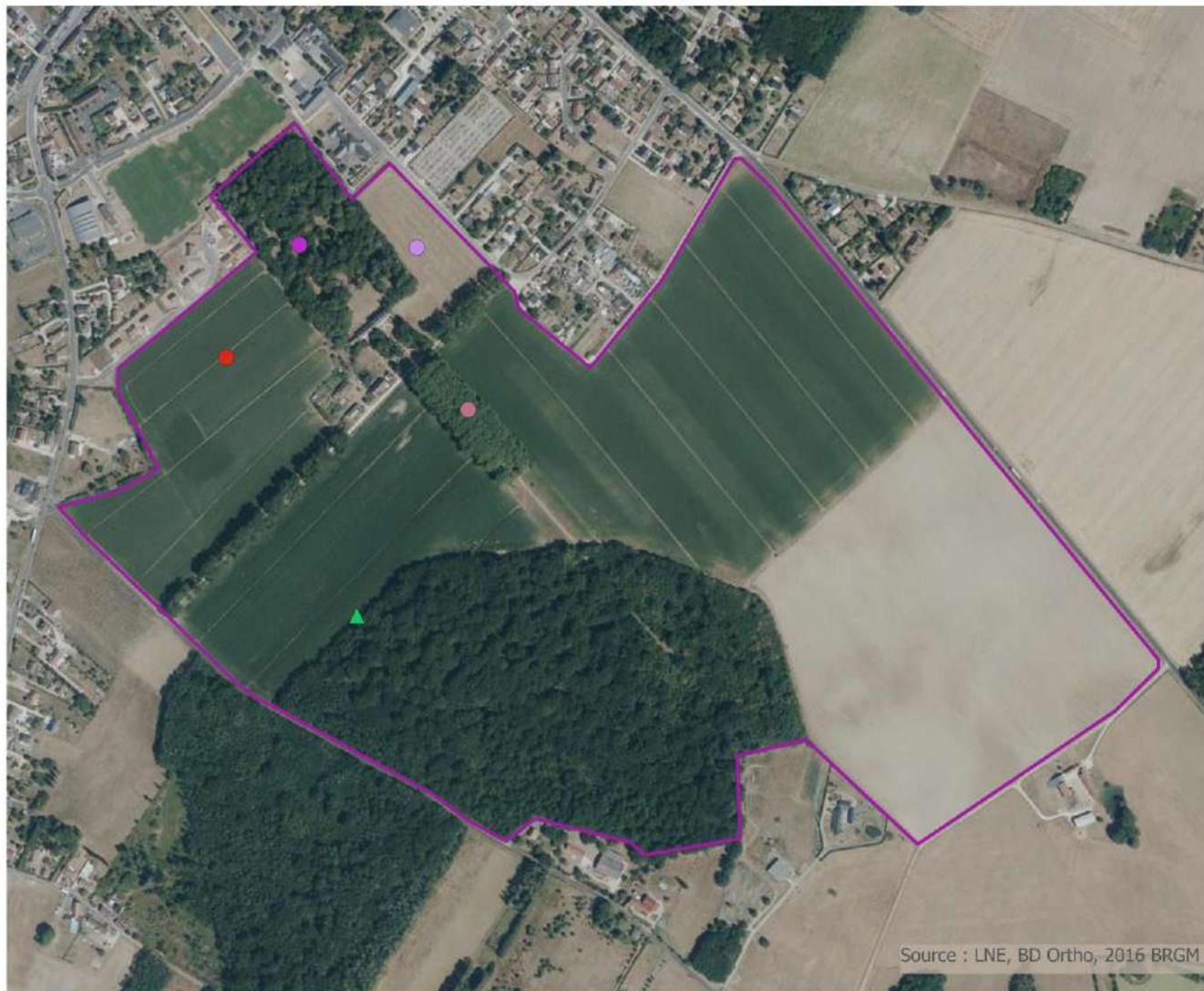
Flore

- ▲ Epine-vinette

Limites administratives

- ▭ Limite communale
- ▭ Limite du site

Le Château de Reully LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES



0 50 100 m



Auteur : Loiret Nature Environnement
Date : 03/2023

Source : LNE, BD Ortho, 2016 BRGM

Enjeux du site

- ✓ **Accueil d'une plus grande diversité d'espèces**
- ✓ **Conservation de la capacité d'accueil des zones boisées**
- ✓ **Conservation des milieux ouverts**

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Permettre l'accueil d'une bonne diversité d'espèces
Action 1-1	Conserver des lisières ensauvagées , avec un manteau et un ourlet fonctionnel. Laisser se développer un maximum d'espèces de façon à obtenir une structure de végétation variée et ensauvagée (hauteur, largeur, forme) qui sera fortement bénéfique à la faune et à la flore.
Action 1-2	En particulier, conserver des zones de broussailles , des ronciers, sur les franges des zones ouvertes et le long des boisements inter parcellaires. Elles sont favorables aux reptiles, à certains oiseaux et petits mammifères. Ce sont des zones de refuges et d'alimentation importantes pour les lézards et passereaux.
Action 1-3	Préserver la végétation remarquable présente en bordures de parcelles. Ces milieux sont favorables à l'implantation de plantes rares.
Action 1-4	Favoriser la circulation de la faune en particulier des oiseaux en établissant une continuité des arbres/haies le long des chemins et parcelles. Ceci permettrait de relier les différentes zones boisées.
Objectif 2	Conserver la capacité d'accueil des zones boisées
Action 2-1	Conserver l'intégrité des boisements et favoriser l'apparition de micro-habitats en conservant quelques arbres âgés et sénescents, le bois mort sur pied ou au sol et le couvert végétal (mousses, lierre, fougères, broussailles...). La présence d'arbres âgés, en particulier les vieux pins, ainsi qu'un sous-étage fourni et diversifié est favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux, dont le Pic noir.
Action 2-2	Conserver les arbres à cavité , dans la limite qu'autorisent les règles de sécurité. Ils accueillent de nombreuses espèces cavicoles (insectes, oiseaux, chauves-souris). Pour favoriser l'attrait du bois aux chauves-souris, 3 à 5 arbres à cavités/ha ainsi qu'un chablis/ha et une chandelle/ha sont conseillés.
Action 2-3	Favoriser le sous-étage et conserver des zones de quiétude absolue au sein des boisements.
Action 2-4	Considérer la période d'intervention pour les actions d'entretiens et de coupes sylvicoles. Ne pas passer en sous-bois avec des engins lourds en période hivernale. Réaliser les travaux à l'automne après la période de reproduction de la majorité des espèces. La période qu'il est nécessaire d'éviter débute au mois d'avril et se termine au mois d'octobre.
Objectif 3	Conserver les milieux ouverts
Action 3-1	Se rapprocher des exploitants agricoles pour mettre en place une gestion des milieux ouverts favorable à la faune et à la flore. Les zones en friche, les bords de parcelles cultivées constituent des zones d'alimentation pour certains rapaces et de nombreux passereaux. Il convient de favoriser la diversité végétale par une gestion extensive et la limitation de l'usage des produits d'origine chimique.



© Marie-des-Neiges de Bellefroid, LNE

10. Le Moulin d'Avau

Etat des lieux

Le site du **Moulin d'Avau** est un ensemble constitué d'un boisement humide et de zones ouvertes traversées par l'Oussance. Il est situé le long du canal d'Orléans dans le sud-ouest du bourg. La surface du site représente environ 3 ha.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : trois espèces de chauves-souris ont été observées sur le site dont deux, la **Pipistrelle de Kuhl** et la **Sérotine commune**, sont protégées à la fois au niveau national et européen. Ces deux espèces apprécient les lisières de bois et lieux ouverts afin de chasser les insectes. Dans cette zone est présente aussi une espèce rare et « vulnérable » de libellule : l'**Agrion orangé**, qui est aussi déterminante ZNIEFF. Une espèce de rapace est présent le site, le **Faucon crécerelle**, commune mais néanmoins protégée à l'échelle nationale. Il fréquente ces zones semi-ouvertes en bord de canal afin de traquer ses proies (petits mammifères, insectes, reptiles,).

Flore : aucune plante patrimoniale n'a été recensée mais les milieux humides et les friches sont intéressants et riches en espèces, même si elles ne sont pas rares ni protégées.

Menaces potentielles

Ce type de boisement est parfaitement résilient face aux inondations et aux pollutions. Il est donc essentiel de préserver sa fonctionnalité, sa capacité à générer de l'humidité ainsi que son rôle de protection des sols et d'absorption des eaux de pluie.

Le site étant privé et les propriétaires, conscients de sa valeur environnementale, il est peu menacé. Il convient toutefois de bien conserver les éléments verticaux du paysage (haie en particulier) et de préserver la mosaïque de milieux (ouverts et fermés).

Ces milieux situés en bordure de cours d'eau et de canal sont utiles pour la circulation de certaines espèces sauvages mais servent aussi de zones d'alimentation et de reproduction, sans oublier leur intérêt quant au stockage du carbone et la bonne infiltration de l'eau.

Quelques chiffres

Type : Bois humide

Superficie : 3 ha

Intérêt écologique : moyen

Nombre d'espèces patrimoniales :

- Flore : 0
- Faune : 6

Nombre d'espèces invasives : 0

Etat de conservation :



Faucon crécerelle

© Sébastien Ancelin, obs'45



Agrion orangé

© Sébastien Damoiseau, obs'45



Pipistrelle de Kuhl

© Wikimedia commons

Espèces remarquables

Libellules

■ Agrion orangé

Papillons

✱ Petite tortue

Oiseaux

● Faucon crécerelle

Chauves-souris

● Pipistrelle commune

● Pipistrelle de Kuhl

● Sérotine commune

Limites administratives

--- Limite communale

■ Limite du site

Le moulin d'Avau LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES



0 25 50 m



Enjeux du site

- ✓ Préservation du potentiel d'accueil des zones boisées, en particulier les parties les plus humides
- ✓ Préservation des corridors aquatiques et terrestres
- ✓ Préservation des milieux ouverts

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Préservation du potentiel d'accueil de la zone boisée
Action 1-1	Conserver ce couvert forestier d'essences feuillues et n'abattre les arbres que si c'est motivé par des raisons de sécurité . Favoriser la régénération spontanée.
Action 1-2	Continuer à laisser se développer un sous-étage varié et diversifié (éviter tout débroussaillage dans le sous-bois). Conserver absolument toutes les essences à fleurs et à fruits (aubépines, églantines...).
Action 1-3	Tous les micros-habitats (lierre, mousses, lichens, bois mort au sol et sur pied, etc.) doivent être soigneusement conservés.
Action 1-4	Conserver les arbres à cavités et le bois mort au sol et sur pied , dans les limites des règles de sécurité afin de maintenir des habitats intéressants pour la faune. Si des arbres deviennent dangereux, les branches peuvent être élaguées afin de ne garder que des chandelles (troncs). En effet, même morts, les arbres continuent à abriter un large cortège de faune et de champignons. Dans les endroits les plus reculés, loin des chemins, laisser quelques arbres aller jusqu'à ce qu'ils s'écroulent, pour favoriser de nombreuses espèces patrimoniales (insectes, chauves-souris, oiseaux).
Objectif 2	Préserver les corridors aquatiques et terrestres
Action 2-1	Veiller à la fonctionnalité de la zone humide . Éviter la circulation des engins et des personnes en son milieu. Préserver le ruisseau qui donne ce caractère humide au site.
Action 2-2	Veiller à la fonctionnalité du ruisseau en enlevant les entraves à la circulation de l'eau. Surveiller les éventuelles sources de pollution en amont.
Action 2-3	Conserver la connexion entre le canal et l'Oussance : s'assurer que la faune terrestre peut circuler à l'abri des dérangements et des nuisances.
Objectif 3	Conserver les milieux ouverts et les lisières
Action 3-1	Conserver les espaces ouverts . Y pratiquer une gestion douce de la végétation (en laissant des zones moins tondues au pied des lisières – tondre une ou deux fois par an). Préserver la végétation spontanée au pied des lisières des boisements et des haies ; ce sont des zones d'alimentation de nombreuses espèces en particulier des passereaux et des zones de déplacement pour les reptiles et les petits mammifères. Proscrire l'utilisation de produits chimiques .